CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

2016

RAPPORT FINANCIER



Chiffres clés

En 2016, la reprise économique progressive en Europe a été marquée par une situation politique plus incertaine qui a accru les tensions sur les marchés financiers. Dans ce contexte, la CEB a réalisé, voire dépassé, ses objectifs d'activité pour atteindre un niveau record, et maintenu une performance financière solide.

Chiffres clés

En millions d'euros (normes IFRS)	2016	2015	*Variation*[1]
Encours de prêts	13 715	13 072	*+4,9%*
Projets approuvés	3 451	2 301	*+50,0%*
Stock de projets	5 651	4 720	*+19,7%*
Engagements de financement	3 215	2 235	*+43,8%*
Prêts décaissés[2]	2 037	1 843	*+10,6%*
Émissions[2]	3 137	3 049	*+2,9%*
Total du bilan	25 603	25 116	*+1,9%*
Résultat	104,9	127,0	*-17,4%*

[1] Les variations sont calculées sur les chiffres en milliers d'euros
[2] La contrevaleur en euro au cours de change au jour de la transaction

Éléments clés de l'activité

Pour la troisième et dernière année du Plan de développement 2014-2016, la CEB a atteint, voire dépassé, ses objectifs d'activité : le montant des projets approuvés s'élève à € 3,5 milliards (+50,0%), les décaissements sont en hausse à € 2,0 milliards (+10,5%), le stock de projets atteint € 5,7 milliards (+19,7%) et l'encours des prêts a augmenté à € 13,7 milliards (+4,9%).

De nouveaux emprunts d'une durée supérieure à un an ont été émis en 2016 pour un montant de € 3,1 milliards, par rapport à € 3,0 milliards en 2015. Les six émissions lancées en 2016 comme en 2015) s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunt de € 3,3 milliards (€ 4,6 milliards pour 2015).

Au total, 43% des fonds levés par la Banque ont été libellés en Dollar US, 40% en Euro et 17% en Livre Sterling.

Toutes ces opérations lancées en 2016 ont été assorties de swaps de couverture qui minimisent aussi bien le risque de taux d'intérêt que le risque de taux de change. Après swap, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

Performance financière

1. Bilan

Au 31 décembre 2016 le total du bilan s'élève à € 25 603 millions contre € 25 116 millions au 31 décembre 2015, soit une hausse de 1,9%.

À l'actif

L'encours de prêts atteint € 13 715 millions à fin 2016, soit une augmentation de 4,9% par rapport à € 13 072 millions à fin 2015. Les décaissements s'élèvent à € 2 037 millions, en hausse de 10,6%. Dans le même temps, le montant des remboursements pour 2016 ressort à € 1 376 millions (€ 1 388 millions en 2015).
Le volume des **emplois de trésorerie** augmente de 4,6%, passant de € 6 342 millions à fin 2015 à € 6 632 millions à fin 2016.

Les **actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** diminuent de 8,3%, passant de € 2 670 millions à fin 2015 à € 2 448 millions à fin 2016, en raison des remboursements à échéance et en l'absence de tout nouvel investissement depuis février 2015 lié à l'environnement de taux d'intérêts bas.

Au passif

Les emprunts et dettes représentées par un titre (au cours de la date d'achat) augmentent de 2,7%, passant de € 19 630 millions à fin 2015 à € 20 157 millions à fin 2016. Cette évolution est principalement due à l'encours d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an (à la date d'achat), qui s'élève à € 20 063 millions à fin 2016 contre € 19 530 millions à fin 2015 ; cet encours comprend de nouvelles émissions pour un montant de € 3 137 millions, soit 95% de l'autorisation d'emprunt annuelle pour 2016, et des remboursements pour un total de € 3 670 millions.

Le poste **"autres passifs"** pour un montant de € 1 379 millions à fin 2016 est en baisse par rapport à € 1 688 millions à fin 2015, soit moins 18,3%, en raison principalement de la diminution des dépôts de collatéraux reçus en cash sur les contrats d'instruments financiers dérivés de couverture.

Les **provisions** augmentent de € 6 millions, soit +2,7%, passant de € 227 millions à fin 2015 à € 233 millions à fin 2016, essentiellement en raison des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.

Les **capitaux propres**, y compris le résultat net de 2016 (après affectation), s'élève à € 2 812 millions à fin 2016 comparé à € 2 712 millions à la fin de l'exercice précédent. Cette augmentation de € 100 millions, soit 3,7%, s'explique par :

- l'affectation de € 120,0 millions du résultat net 2015 à la réserve générale
- l'affectation de € 7,0 millions du résultat net 2015 au Compte de dividendes sociaux
- un résultat net 2016 de € 104,9 millions
- la variation positive des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, soit + € 2,5 millions, principalement due aux hypothèses actualisées liées aux engagements actuariels, que compense pour partie la variation de la valeur de marché des actifs financiers disponibles à la vente.

Enfin, **le bilan** fait ressortir une variation des postes dérivés (actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture) de moins € 262 millions, soit moins 9,9% (à l'actif) et + € 205 millions, soit +30,6% (au passif) respectivement. Ces postes représentent la juste valeur positive (à l'actif) ou négative (au passif) des instruments dérivés (contrats de taux de change et de taux d'intérêt) utilisés pour les swaps sur les prêts, les actifs disponibles à la vente et les dettes représentées par un titre.

2. Compte de résultat

Malgré un environnement économique et financier difficile en Europe, caractérisé par des taux d'intérêts historiquement bas, le résultat net de la CEB atteint € 104,9 millions en 2016, en baisse de 17,4% par rapport à € 127,0 millions en 2015. Ceci s'explique essentiellement par la baisse du **produit net bancaire** de € 21,5 millions, soit moins 12,3% dont les principaux facteurs sont :

- la variation négative de € 6,8 millions de la marge nette d'intérêts due à une rentabilité plus faible du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, elle-même liée aux taux d'intérêts en baisse et à la réduction des volumes
- la valorisation négative des instruments financiers (effets de volatilité IFRS) de € 6,1 millions en 2016 par rapport à la valorisation positive de € 8,7 millions en 2015 en raison de la baisse du *spread* de base du taux de change entre l'euro et le zloty.

Les **charges générales d'exploitation** (y compris les amortissements) de € 48,6 millions en 2016 sont stables par rapport à € 47,9 millions en 2015. Le **coefficient d'exploitation** connaît une hausse significative, passant de 27,4% en 2015 à 31,7% en 2016.

Les **revenus nets de base** (***core earnings*** qui excluent les éléments non-récurrents et les gains et pertes exceptionnels) s'élèvent à € 111,0 millions en 2016 contre € 118,3 millions en 2015, soit une baisse de 6,2%. Ainsi le **coefficient d'exploitation ajusté** ressort à 30,1% en 2016, en hausse modérée comparée à 28,5% en 2015.

En conclusion, la performance financière en 2016 résulte de la forte capacité de la Banque à faire face à un environnement financier difficile, tout en s'appuyant sur des politiques financières et de gestion des risques prudentes. Par ailleurs, comme pour les exercices précédents, aucun impayé ou arriéré n'a été enregistré en 2016. Le résultat net est affecté en intégralité aux réserves de la Banque afin de renforcer sa base en capital.

3. Ratios clés et notations

En 2016, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle politique financière et des risques dont l'objectif est de faire face aux défis soulevés par les importants changements économiques, financiers et réglementaires. Tout en maintenant une approche prudente, la nouvelle politique introduit une approche bilancielle permettant à la Banque d'optimiser l'utilisation de ses ressources financières et de gérer les risques de taux d'intérêt avec une flexibilité élargie. Dans le même temps, la CEB maintient une situation de liquidité solide. Sur cette base, les ratios du cadre prudentiel ont été ajustés, les changements principaux portant sur le risque de taux d'intérêt par l'adoption d'une approche bilancielle, le risque de liquidité avec une approche par la courbe de liquidité et le risque de crédit, qui prend dorénavant la notation interne comme référence pour l'activité de trésorerie.

Les ratios et indicateurs sont organisés autour de six axes principaux : le capital, l'effet de levier, la liquidité, le risque de crédit (marché), le risque de taux d'intérêts et le risque de taux de change. Tous les ratios du cadre prudentiel ont respecté leurs limites en 2016 :

- **l'adéquation des capitaux propres** (limite : > 10,5%) progresse légèrement, passant de 26,3% (2015) à 26,7% en 2016, soit +1,5%
- **l'effet de levier**, mesuré par le ratio d'endettement (limite ajustée de < 12 à < 10), augmente légèrement de 6,17 (2015) à 6,30 en 2016, soit +2,1%, en raison d'un bilan stable et de capitaux propres en hausse progressive
- **Liquidité**
 - **le ratio de liquidité à court terme** (limite : > 100%) reste bien au-delà de son seuil avec 153% pour la période d'un an en 2016 comparé à 138% en 2015
 - **la période d'autosuffisance** (limite : > 6 mois) atteint 14 mois en 2016, se situant ainsi bien au-delà de sa limite
- **Risque de Crédit (Marché)** : la **notation de crédit interne minimale** (limites : ≥ 7,0 (A-) pour des investissements à court terme ; ≥ 8,0 (A+) pour des investissements à long terme) : aucune contrepartie/transaction n'a été notée en-dessous du seuil défini en 2016
- **Risque de taux d'intérêts** : la **sensibilité de la valeur économique** (limite : < 0,5% des fonds propres) est à moins € 8,8 millions en 2016 pour une limite de € 15,5 millions des fonds propres
- **Risque de taux de change** : la **position nette ouverte en devise** (limite en valeur absolue : < € 1 million par devise) reste en-dessous de sa limite pour chaque devise en 2016.

Les agences internationales de notation Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings ont confirmé leur excellente notation de la CEB à Aa1/AA+, perspective stable. Les trois agences ont souligné le soutien important des actionnaires, une politique de gestion des risques conservatrice ainsi qu'une politique de liquidité prudente.



Sommaire

Sommaire interactif

6 États financiers

6 Objectifs de la Banque

6 Secteurs d'intervention

7 Bilan

8 Compte de résultat

9 État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

9 État de variations des capitaux propres

10 Tableau des flux de trésorerie

11 Notes annexes aux états financiers

11 NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque

18 NOTE B - Gestion des risques

34 NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

35 NOTE D - Actifs et passifs financiers

36 NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

37 NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers

38 NOTE G - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

41 NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles

41 NOTE I - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

42 NOTE J - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

45 NOTE K - Compte de dividendes sociaux

46 NOTE L - Provisions

47 NOTE M - Capital

49 NOTE N - Marge d'intérêts

50 NOTE O - Information sectorielle

51 NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

51 NOTE Q - Charges générales d'exploitation

51 NOTE R - Coût du risque

51 NOTE S - Événements postérieurs à la date de clôture

52 Rapport de l'audit externe

58 Rapport du Comité de surveillance

59 Approbation des comptes par le Conseil d'administration et par le Conseil de direction

60 Notes au lecteur

États financiers

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".
(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de quatre lignes d'actions sectorielles, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement, le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale et le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la Résolution du Conseil d'administration 1562 (2013), chacune de ces quatre lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur un plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social et améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises

La CEB finance les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans le but essentiel de promouvoir la création et le maintien d'emplois viables en facilitant l'accès au crédit. Ces prêts s'adressent aussi à des entités exerçant une activité artisanale ou des entreprises familiales engagées dans une activité économique régulière.

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		648 960	476 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	C	1 480 046	1 743 238
Instruments dérivés de couverture	C	895 455	893 898
Actifs financiers disponibles à la vente		3 554 497	3 571 468
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	G	14 093 830	13 415 871
Autres créances	G	2 428 053	2 293 859
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 447 790	2 669 603
Immobilisations corporelles et incorporelles	H	48 693	46 498
Comptes de régularisation et actifs divers	I	5 441	5 523
Total de l'actif		**25 602 765**	**25 116 425**
Passif			
Dettes			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	C	253 021	123 236
Instruments dérivés de couverture	C	620 783	546 063
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	J	178 536	229 831
Dettes représentées par un titre	J	20 063 689	19 530 246
Comptes de régularisation et passifs divers	I	1 378 930	1 688 395
Compte de dividendes sociaux	K	63 143	60 610
Provisions	L	232 762	226 548
Total dettes		**22 790 864**	**22 404 929**
Capitaux propres			
Capital	M		
Souscrit		5 472 219	5 472 219
Non appelé		(4 859 802)	(4 859 802)
Appelé		612 417	612 417
Réserve générale		2 149 595	2 029 558
Résultat net		104 926	127 037
Total capital, réserve générale et résultat net		2 866 938	2 769 012
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(55 037)	(57 516)
Total capitaux propres		**2 811 901**	**2 711 496**
Total du passif		**25 602 765**	**25 116 425**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2016	2015
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		1 931	10 996
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		41 550	71 070
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		85 072	92 209
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		3 134	1 695
Dettes représentées par un titre		32 949	(5 061)
Autres intérêts et charges assimilées		(4 489)	(3 949)
Marge d'intérêts	N	**160 147**	**166 960**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	P	(6 079)	8 695
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		48	47
Commissions (produits)		1 021	1 051
Commissions (charges)		(1 707)	(1 840)
Produit net bancaire		**153 430**	**174 913**
Charges générales d'exploitation	Q	(45 691)	(45 009)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	H	(2 906)	(2 867)
Résultat brut d'exploitation		**104 833**	**127 037**
Coût du risque	R	93	
Résultat net		**104 926**	**127 037**

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	2016	2015
Résultat net	**104 926**	**127 037**
Éléments pouvant être rapportés au compte de résultat	**(7 557)**	**10 363**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(7 557)	10 363
Éléments ne pouvant être rapportés au compte de résultat	**10 036**	**28 622**
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	(903)	23 373
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	10 939	5 249
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**2 479**	**38 985**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**107 405**	**166 022**

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts actuariels	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2015	**612 417**	**2 029 558**	**2 641 975**	**18 145**	**(114 646)**	**(96 501)**	**2 545 474**
Résultat net 2015		127 037	127 037				127 037
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				10 363	28 622	38 985	38 985
Capitaux propres au 31 décembre 2015	**612 417**	**2 156 595**	**2 769 012**	**28 508**	**(86 024)**	**(57 516)**	**2 711 496**
Affectation du résultat de l'exercice 2015		(7 000)	(7 000)				(7 000)
Résultat net 2016		104 926	104 926				104 926
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(7 557)	10 036	2 479	2 479
Capitaux propres au 31 décembre 2016	**612 417**	**2 254 521**	**2 866 938**	**20 951**	**(75 988)**	**(55 037)**	**2 811 901**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	Exercice clos le 31 décembre	2016	2015
	Résultat net	104 926	127 037
+/-	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 906	2 867
+/-	Perte nette/gain net des activités d'investissement	17 095	18 948
+/-	Variation des intérêts à recevoir	3 012	48 743
+/-	Variation des intérêts à payer	1 499	(41 469)
+/-	Autres mouvements	19 470	4 051
	Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat	43 983	33 140
+	Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	1 376 269	1 387 846
-	Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	(3 513 016)	(1 869 822)
+	Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 732 300	4 539 439
-	Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(4 543 306)	(2 049 604)
+/-	Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 212	(9 158)
	Flux net des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(1 946 541)	1 998 702
	Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)	**(1 797 632)**	**2 158 880**
+	Encaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	204 277	191 169
-	Décaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(59 119)
+/-	Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(5 101)	(3 196)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	**199 176**	**128 854**
+/-	Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres	4 747	(2 108)
+	Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre	6 863 080	5 116 570
-	Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre	(6 386 554)	(7 136 716)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	**481 273**	**(2 022 255)**
	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	**216**	**2 098**
	Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)	**(1 116 967)**	**267 577**
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**2 770 643**	**2 503 066**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales	476 467	203 897
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	2 294 177	2 299 169
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**1 653 676**	**2 770 643**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales	648 960	476 467
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	1 004 717	2 294 176
	Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**(1 116 967)**	**267 577**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque

1. Normes comptables

1.1 Normes comptables applicables

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ont été exclues.

L'entrée en vigueur des normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2016 n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2016. La Banque n'a pas appliqué de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne pour lesquelles l'application en 2016 est optionnelle.

1.2 Normes comptables émises mais non encore entrées en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes, interprétations et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2016. La CEB est concernée par les normes suivantes :

IFRS 9 "Instruments Financiers"

La norme IFRS 9 constitue une refonte de la norme IAS 39. IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, introduit la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risques de crédit des actifs financiers et révise le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

La norme IFRS 9 a été adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016 et est applicable à compter du 1er janvier 2018.

La CEB a mis en place un comité de projet en charge des différents volets de la norme. Ce comité rassemble les responsables des fonctions Risque & Contrôle et Technologies de l'Information. Les travaux d'analyse des trois volets de la norme sont en cours de finalisation. Les développements et adaptations nécessaires des systèmes d'information de la Banque ont été réalisés sur 2016 et seront finalisés en 2017.

A ce stade du projet, les conséquences chiffrées de l'application de cette norme ne peuvent encore être estimées.

IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients"

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de locations, des contrats d'assurance, des instruments financiers et des garanties. L'analyse de la norme et de ses effets est en cours. La CEB n'anticipe pas un impact significatif pour l'application de cette norme.

La norme IFRS 15 a été adoptée par l'Union européenne le 22 septembre 2016 et est applicable à compter du 1er janvier 2018.

1.3 Recours à des estimations

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine qui nécessite un jugement et une estimation de valeur concerne le risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par la CEB sont résumés ci-dessous.

2. Actifs et passifs financiers

2.1 Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période comptable. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

La catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste "Prêts" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste "Autres créances" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" inclut les prêts interbancaires consentis par la CEB et les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit (hors banques centrales). Ces derniers permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global. Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.3 Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

■ **Date et critères de comptabilisation**
Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4 Dépréciation des actifs financiers et des engagements de financement et de garantie

■ **Actifs financiers évalués au coût amorti**
Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre.

Toute donnée observable afférente aux évènements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les dépréciations relatives aux engagements de financement et de garantie suivent des principes analogues et sont inscrites au passif.

■ **Actifs financiers disponibles à la vente**
À la CEB, les "Actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure du titre.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6 Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur juste valeur. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

■ **Dérivés détenus à des fins de transaction**
Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

■ Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7 Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est constituée de leurs valeurs de marché et des ajustements additionnels de valorisation requis par l'IFRS 13.

■ Valeur de marché

Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments dérivés de couverture" et "Actifs financiers disponibles à la vente" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autre part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés sur la base des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) en utilisant des paramètres observables.

■ Ajustements de valorisation

Les ajustements de valorisation permettent d'intégrer dans la juste valeur le risque de contrepartie et le risque de crédit propre de la Banque.

L'ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) reflète le risque pour la Banque de ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché de ses transactions, en cas de défaut d'une de ses contreparties.

L'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Own Credit Adjustment* - OCA et *Debit Valuation Adjustement* – DVA) représente l'effet du risque de crédit de la CEB sur la valorisation de ses émissions et des instruments financiers dérivés.

Ces ajustements sont calculés contrepartie par contrepartie et s'appuient sur les estimations d'exposition en cas de défaut, de probabilité de défaut et de recouvrement en cas de défaut.

L'exposition en cas de défaut est estimée via un modèle quantifiant l'exposition en risque à partir de la simulation de facteurs de risque. Pour la CVA, ce modèle tient compte des mouvements de collatéral et de leur fréquence. Pour la DVA, le modèle estime une exposition non collatéralisée à l'exception des contreparties pour lesquelles la collatéralisation est bilatérale en cas de dégradation de notation de la CEB.

La CVA et la DVA sont inscrites au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque leurs valeurs sont positives, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elles sont négatives. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

2.8 Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9 Coût du risque

Au titre du risque de crédit, le coût du risque comprend les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables diminuées des récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

■ Immobilisations corporelles

La partie "construction" de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre, façades et toitures [1]	-
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

[1] Compte-tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant "gros œuvre, façades et toitures" lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

■ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties selon les durées suivantes :

- Logiciels métiers	5 ans
- Logiciels système	3 ans
- Logiciels bureautiques	1 an

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale, ajustement fiscal et cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Les gains ou pertes actuariels sont enregistrés au bilan sous la rubrique "Provisions" par contrepartie des "Autres éléments du résultat global".

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

5. Compte de dividendes sociaux

Le Compte de dividendes sociaux (CDS) est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par la Résolution CA 1589 (2016) approuvée par le Conseil d'administration le 17 novembre 2016. La révision a consisté à rendre tous les États membres de la Banque éligibles aux dispositifs de garantie.

Les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

■ Bonifications d'intérêt
Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

■ Garanties
Les garanties sur les prêts accordées par la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

■ Assistance technique
L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le reporting, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

■ Contributions
Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de contributions en faveur d'une cause commune dans les États membres, menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social versés lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 7 ci-après.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par un ou plusieurs Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois, sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2016	2015
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction [1]		
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration [2]	6	6
Émoluments		
Gouverneur Wenzel	356	351
Vice-Gouverneur Monticelli [3]	271	44
Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso [4]	10	
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero [5]	261	267
Vice-Gouverneur Guglielmino [6]		236
Vice-Gouverneur Dowgielewicz [7]		178

[1] Le Président du Conseil de direction a renoncé à ses indemnités de fonction.
[2] Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Le titulaire du poste a changé le 19 mars 2016.
[3] Prise de fonction du Vice-Gouverneur Monticelli le 1er novembre 2015.
[4] Prise de fonction du Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso le 18 décembre 2016.
[5] Fin du mandat du Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero le 17 décembre 2016
[6] Fin du mandat du Vice-Gouverneur Guglielmino le 31 octobre 2015.
[7] Démission du Vice-Gouverneur Dowgielewicz le 31 août 2015.

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime.

En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation, cumulée d'éventuels traitements perçus par ailleurs, ne doit pas excéder, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB. Pour 2015, ces allocations temporaires ont été accordées à l'ancien Vice-Gouverneur Guglielmino (en poste jusqu'au 31 octobre 2015) pour un montant de € 21 milliers et à l'ancien Vice-Gouverneur Tarafás (en poste jusqu'au 1 mai 2012) pour un montant de € 45 milliers. Pour 2016, ces allocations temporaires ont été accordées à l'ancien Vice-Gouverneur Guglielmino pour un montant de € 127,5 milliers.

Le Conseil de direction, par sa Résolution CD 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour leur premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de la résolution.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB.

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

NOTE B - Gestion des risques

L'objectif principal de la gestion des risques consiste à garantir la viabilité financière ainsi que la résilience opérationnelle à long terme de la Banque, tout en lui permettant de remplir son mandat social. La Banque vise l'application des meilleures pratiques bancaires internationales afin de promouvoir une culture de risques solide et prudente à travers toutes ses activités.

Cette note présente des informations sur les principaux types de risques financiers auxquels la Banque est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Elle fournit également des informations sur les objectifs, politiques, procédures, limites et contrôles qui permettent à la CEB l'évaluation, le suivi, le reporting, la réduction et le contrôle de ces risques.

La Banque n'est pas soumise aux règlementations de ses états membres. Toutefois, elle considère les Directives sur la règlementation bancaire de l'Union européenne ainsi que les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Basel Committee on Banking Supervision : BCBS) comme référence pour son dispositif de gestion des risques.

La CEB révise régulièrement ses politiques de risques et contrôles, y compris ses procédures de suivi en conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

■ Appétit pour le risque

La Banque définit l'appétit pour le risque par le niveau et les types de risques agrégés et sa volonté d'y faire face dans la limite de ses capacités de risques en vue de la réalisation de ses objectifs stratégiques et son plan d'activités.

Afin d'accorder des prêts à des taux avantageux qui représente l'un des instruments clés de la CEB pour remplir son mandat, il est nécessaire de lever des fonds sur les marchés financiers à des taux compétitifs. À cette fin, le maintien d'un profil de risque très solide est primordial.

Le profil financier et des risques de la CEB repose sur l'appétit pour le risque défini par des indicateurs clés quantitatifs et qualitatifs ainsi que des limites fixées dans son cadre prudentiel (chapitre 4).

La gestion de risques adopte une approche prudente et vise à minimiser le risque de crédit afin d'assurer la viabilité financière de la Banque. La CEB a développé et mis en œuvre un dispositif complet de la gestion des risques de crédit pour l'identification, l'évaluation, le suivi, le reporting, la réduction et le contrôle de tous les risques émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan.

■ Organisation

La Direction Risque & Contrôle (R&C) est responsable de l'application du dispositif de la gestion des risques au sein de la CEB. Par conséquent, la R&C est indépendante des autres directions opérationnelles et administratives et placée sous la responsabilité directe du Gouverneur. Les départements de la R&C sont dédiés à des types de risques spécifiques : crédit et risques opérationnels, transactions financières, produits dérivés et gestion de collatéraux.

Le département Gestion Actif-Passif (ALM) au sein de la Direction Finances est responsable de la gestion des risques de marché (taux d'intérêts et de change) et des risques de liquidité relevant des activités de la Banque.

■ Des comités décisionnaires

La Banque a mis en place des comités décisionnaires chargés de définir et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- *Le Comité Financier & Risques* se réunit une fois par semaine et prend des décisions par rapport à l'exposition des opérations de prêts et des transactions financières s'appuyant sur les analyses des risques de crédit et recommandations internes. Le Comité examine également les tendances des marchés financiers ainsi que l'activité financière de la Banque (gestion de liquidité et émissions de dettes).
- *Le Comité Actif-Passif (ALCO)* se réunit une fois par mois et définit les orientations stratégiques et examine de façon prospective les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et à la liquidité identifiés dans le bilan. Par ailleurs, le *Special ALCO* traite des questions d'actif-passif et de financement une fois par trimestre.
- *Le Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)* se réunit deux fois par an pour examiner les questions liées aux risques opérationnelles et veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour la réduction, le suivi et le contrôle de ces risques.
- *Le Comité de Pilotage Informatique* gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et prend les mesures nécessaires à la continuité des activités opérationnelles. Par ailleurs, afin d'assurer que les décisions liées aux systèmes d'information répondent aux enjeux et aux priorités des métiers, la gouvernance informatique a été renforcée en 2015 par la création du Comité de Projets Informatiques. Présidé par un Vice-Gouverneur, ce Comité se réunit régulièrement et permet d'anticiper les besoins des métiers et de développer une vision commune de l'informatique.

■ Instances de contrôle

L'Audit Interne (AI) est une entité permanente, autonome du système de contrôle interne au sein de la CEB. L'AI a pour mission d'assurer, de manière indépendante et objective, au Gouverneur et aux Organes de contrôle de la CEB que les activités et les transactions sont bien effectuées et sous contrôle. L'AI passe en revue les activités de la CEB ainsi que leurs risques inhérents, et veille à ce qu'elles soient menées en conformité avec les politiques, les procédures et les bonnes pratiques existantes. Il émet également des recommandations pour d'éventuelles améliorations des opérations de la CEB.

Contrôle de la conformité (*Office of the Chief Compliance Officer* - OCCO) : l'OCCO est la principale unité organisationnelle de la CEB spécifiquement chargée de traiter les questions liées aux risques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux / le financement du terrorisme, la corruption et de veiller au respect des obligations fiscales et d'intégrité. Les principales activités de l'OCCO consistent à vérifier l'intégrité des opérations et des contreparties, à préserver l'intégrité du personnel et des organes collégiaux et à s'assurer que les procédures de sélection de passation de marché soient en conformité avec le règlement intérieur. La mission de l'OCCO est de promouvoir des normes éthiques et de protéger la Banque contre les risques financiers et réputationnels qui découlent du non-respect des normes et politiques de la Banque ; le bureau contribue ainsi de façon indépendante à l'efficacité de la gestion des risques de non-conformité. Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) s'assure que les actifs et technologies d'information de la CEB sont protégés de façon appropriée. Le RSSI est en charge de la définition de la politique de sécurité et de l'identification, du développement, de la mise en œuvre et de la maintenance des processus dans tous les domaines de la CEB afin de réduire les risques pouvant porter atteinte à l'information et aux systèmes d'information. Le RSSI est responsable du traitement des incidents, de l'établissement des normes et contrôles adéquats, de la gestion de la sécurité de technologies, de la sensibilisation aux risques informatiques et doit s'assurer que les politiques et procédures soient appliquées.

Comité de surveillance : selon un schéma de rotation, il est composé de trois représentants issus des états membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), le Comité de surveillance examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait est joint aux états financiers est communiqué aux organes de gouvernance de la Banque dans le cadre de l'approbation des états financiers de l'exercice.

Audit externe : nommé pour un mandat de quatre ans par le Conseil de direction, renouvelable une fois pour trois ans, basé sur l'avis du Comité de surveillance et sur recommandation du Conseil d'administration, suite à un appel d'offres. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque selon les normes internationales d'audit IFAC et à procéder à un examen des processus de contrôle interne et de gestion des risques. Il rédige plusieurs rapports, y compris le rapport d'opinion.

En complément, la Banque est évaluée par les trois agences de notation internationales, Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's, qui procèdent à des analyses approfondies de sa situation financière et de sa solvabilité à long terme et lui attribuent une notation chaque année.

■ Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit dans ses activités de prêts et de transactions financières est rédigé par la Direction de Risque & Contrôle et remis au *Comité Financier & Risques* hebdomadaire. Par ailleurs, des informations sur les tendances sur les marchés de capitaux ainsi que sur la situation de liquidité sont fournies à ce Comité.

La Direction Finances remet un rapport mensuel sur les risques de marchés, notamment sur le risque de taux d'intérêts, le risque de taux de change ainsi que la situation de liquidité, au *Comité Actif-Passif (ALCO)*.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé au Conseil d'administration et au Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, risques opérationnels ainsi que la conformité avec le cadre prudentiel défini en interne.

En ce qui concerne la communication externe sur la gestion des risques, la Banque communique aux agences de notation une information très complète pour leur exercice annuel d'évaluation. Le rapport annuel de la CEB relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la "*U.S. Securities and Exchange Commission*" comprend également des informations sur la gestion des risques de la Banque.

Enfin, le rapport financier annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les données détaillées relatives à l'exposition aux risques.

1. Risque de crédit

■ Revue du processus d'évaluation

On entend par risque de crédit l'éventualité qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles. La Banque est exposée au risque de crédit dans ses activités de prêts et financières, en cas de non-respect des obligations contractuelles par les emprunteurs ou les contreparties financières, ou que la valeur des investissements de la Banque pourrait se déprécier. Le risque de crédit peut également se matérialiser par l'éventualité d'une dégradation de notation avec un impact négatif sur le capital de la Banque ou sur le niveau de provision pour le risque de crédit. Le risque de crédit couvre également le risque pouvant survenir avant ou pendant le règlement. Par ailleurs, le risque des collatéraux fait aussi partie du risque de crédit (les collatéraux sont principalement une technique de réduction du risque). Globalement, le risque de crédit est une fonction du montant de l'exposition aux risques et de la qualité de crédit de la transaction ou de l'emprunteur.

■ Identification et évaluation du risque de crédit

L'objectif de la gestion des risques de crédit consiste à identifier toutes les sources potentielles du risque de crédit qui émanent des activités et produits de la Banque résultant à la fois des transactions bilan et hors bilan. Le risque de crédit peut également se matérialiser par une dégradation de notation, un défaut de paiement ou au cours du processus du règlement d'une transaction.

L'évaluation du risque de crédit est gérée par le Département de la gestion du risque de crédit[1] (CRD) (Direction Risque & Contrôle), une unité indépendante des départements chargés de prêts et de transactions financières, assurant que les opérations soient établies conformément aux principes de risques avec une capacité décisionnelle indépendante et sans être influencé par des relations avec les emprunteurs et intermédiaires. L'exposition au crédit est mesurée, suivie et contrôlée sur une base quotidienne. Le Management est averti de tout dépassement de limite éventuel.

A l'issue de l'évaluation interne du risque de crédit indépendante de la Banque des notations de crédit internes sont octroyées. Les notations de crédit internes reflètent l'avis sur la capacité et la volonté de l'emprunteur de respecter les conditions de remboursement en intégralité et dans le respect des délais fixés. Ces notations sont généralement basées sur une évaluation qualitative et quantitative des facteurs de risques et des scénarios potentiels qui pourraient provoquer un défaut de paiement. Les notations de crédit internes sont octroyées à toutes les contreparties de la Direction Finances et de la Direction Prêts & Développement Social. Chaque échelon de notation interne correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales comme suit :

Grille de notation

Investment grade

Notation interne CEB	Long terme	
	Moody's	S&P / Fitch
10	Aaa	AAA
9,5	Aa1	AA+
9	Aa2	AA
8,5	Aa3	AA-
8	A1	A+
7,5	A2	A
7	A3	A-
6,5	Baa1	BBB+
6	Baa2	BBB
5,5	Baa3	BBB-

Below investment grade

Notation interne CEB	Long terme	
	Moody's	S&P / Fitch
5	Ba1	BB+
4,5	Ba2	BB
4	Ba3	BB-
3,5	B1	B+
3	B2	B
2,5	B3	B-
2	Caa1	CCC+
1,5	Caa2	CCC
1	Caa3	CCC-
0,5	Ca	CC
0,25	Ca	C
0	C	C

■ Rehaussement de crédit

La CEB utilise des techniques de rehaussement de crédit (credit risk mitigation - CRM) afin de contrôler le risque de crédit ou la détérioration du risque de crédit au cours de la durée de la transaction. Les techniques du risque de crédit peuvent être appliquées sous forme de garantie, de collatéraux ou de garanties contractuelles (engagements contractuels).

Le département CRD propose des techniques de rehaussement de crédit pour toute nouvelle transaction faisant l'objet d'approbation par le Comité financier et des risques. Les techniques de rehaussement de crédit pour des transactions en cours sont présentées au Comité financier et des risques lors des revues annuelles des contreparties.

L'évaluation du risque de crédit d'un nouveau projet est effectuée lors du processus d'évaluation et est soumise pour approbation aux comités internes compétents et au Conseil d'administration.

Le cadre des opérations financières est établi dans les politiques financières et des risques approuvées par le Conseil d'administration. Dans ce cadre les transactions financières sont évaluées par CRD et soumises pour approbation au Comité financier et des risques.

Enfin, les limites des grands risques et de la concentration sont également définies et présentées au Comité financier et des risques.

[1] Précédemment le "Département de la gestion des risques globaux"

■ Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Banque de la Direction des Prêts & Développement Social (prêts et engagements de financement) et de la Direction des Finances (dépôts, titres et produits dérivés) au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 est présentée dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros

	2016				2015			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	1 936	8 803	2 976	13 715	1 906	8 619	2 546	13 072
Engagements de financement	1 090	2 184	899	4 172	144	2 107	868	3 119
Dépôts	1 174	1 905		3 079	1 701	1 070		2 771
Titres	3 789	1 925		5 714	3 850	1 875	200	5 925
Swap - add on	234	229		463	316	262		578
Forex		10		10		13		13
Swap coll - VAN non couverte	498	939		1 438	46	5		51
Total	**8 721**	**15 996**	**3 875**	**28 591**	**7 963**	**13 951**	**3 615**	**25 528**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Prêts et engagements de financement après rehaussement de crédit
- Prêts, dépôts et titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Activités de la Direction des Prêts & Développement Social

■ Opérations de prêts

Le risque de crédit des opérations de prêts émane principalement lorsqu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas les obligations contractuelles ou lors d'une dégradation de notation.

■ Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2016, l'encours de prêts s'élève à € 13,7 milliards, en hausse de 4,9% (+ € 643 millions) par rapport fin 2015. La Banque n'a constaté aucun retard ou impayé en 2016, comme en 2015.

Le tableau ci-dessous présente le profil de risque du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2016				2015			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Souverains, institutions financières souveraines et IFI	535	3 965	2 755	7 255	243	3 647	2 310	6 200
Administrations et institutions financières sous-souveraines	1 278	1 713	48	3 040	1 544	1 785	22	3 352
Autres institutions financières	82	3 113	26	3 221	99	3 137	51	3 286
Institutions non financières	40	12	146	199	20	51	163	234
Total	**1 936**	**8 803**	**2 976**	**13 715**	**1 906**	**8 619**	**2 546**	**13 072**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus

Une partie importante du portefeuille de prêts bénéficie d'un rehaussement de crédit (collatéraux et garanties) ce qui permet une amélioration de la qualité du risque de crédit. À fin 2016, la Banque a reçu des garanties pour un montant de € 5,5 milliards et des collatéraux pour un montant de € 0,6 milliard dans son portefeuille de prêts.

L'impact de ces rehaussements de crédit sur le profil de risque de l'encours de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2016				2015			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 119	8%	1 936	14%	1 110	8%	1 906	15%
A/BBB	8 177	60%	8 803	64%	8 100	62%	8 619	66%
BIG	4 418	32%	2 976	22%	3 862	30%	2 546	19%
Total	**13 715**	**100%**	**13 715**	**100%**	**13 072**	**100%**	**13 072**	**100%**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus

Au 31 décembre 2016, l'encours de prêts après CRM noté *investment grade* représente 78,3% du portefeuille de prêts total, contre 80,5% à fin 2015. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente € 3,3 milliards, soit 24,4% avant CRM et 697,6 millions, soit 5,1% après CRM du portefeuille total, avec des notations internes allant de 3,0 à 9,5.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des prêts par durée d'échéance restante :

En millions d'euros

Maturité	2016	%	2015	%
moins d'1 an	2 133	15%	1 294	10%
de 1 à 5 ans	6 583	48%	6 527	50%
de 5 à 10 ans	3 204	23%	3 622	28%
de 10 à 20 ans	1 723	13%	1 576	12%
plus de 20 ans	72	1%	52	0,4%
Total	**13 715**	**100%**	**13 072**	**100%**

• Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des prêts après CRM par notation et par pays (la notation reflétant la contrepartie et non (seulement) la notation souveraine)

En millions d'euros

	2016				2015			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Pays cible								
Pologne		1 588		1 588		1 584		1 584
Turquie			1 338	1 338		1 193		1 193
Hongrie		868		868			916	916
Roumanie		764		764		825		825
Chypre			548	548			577	577
République slovaque		394		394		158		158
Croatie			338	338			287	287
République tchèque		219		219		201		201
Lituanie		164	1	166		162	3	164
Albanie			98	98			103	103
Bulgarie		73		73		32		32
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"			71	71			64	64
Serbie			68	68			73	73
Slovénie		35	25	60		37	47	84
Bosnie-Herzégovine			41	41			38	38
Lettonie		35		35		59		59
Moldova (République de)			27	27			25	25
Monténégro			18	18			13	13
Malte		18		18		28		28
Estonie		17		17		20		20
Sous-total		**4 175**	**2 573**	**6 748**		**4 299**	**2 147**	**6 446**
Pays non-cible								
Espagne		1 889	18	1 908		1 592	22	1 615
France	503	1 251		1 754	374	1 140		1 514
Belgique	346	741	30	1 117	382	736		1 117
Allemagne	535	14		549	602	17		619
Italie		349		349		334		334
Finlande	258	29		287	278	30		308
Portugal			209	209			213	213
Irlande		184		184		125		125
Autriche [1]		162		162	38	334		372
Danemark	160			160	173			173
Islande		9	146	155		12	164	176
Pays-Pays	62			62				
Suède	56			56	56			56
Supranationales	16			16	2			2
Sous-total	**1 936**	**4 628**	**404**	**6 967**	**1 906**	**4 320**	**400**	**6 626**
Total	**1 936**	**8 803**	**2 976**	**13 715**	**1 906**	**8 619**	**2 546**	**13 072**

• Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus après CRM
• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation

[1] État non membre de la CEB : projets dans un état membre de la CEB, mais garantis par des contreparties autrichiennes

■ Stock de projets / Engagements de financement

Le *stock de projets* comprend tous les projets approuvés par le Conseil d'administration et en attente de financement.
Les *engagements de financement* correspondent à la fraction de projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Le stock de projets s'élève à € 5,5 milliards au 31 décembre 2016 (€ 4,7 milliards au 31 décembre 2015) dont 78,7% noté *investment* grade (79,5% au 31 décembre 2015).

En millions d'euros

	2016				2015			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA	AA	BIG	Total
Stock des projects	1 576	2 871	1 204	5 651	346	3 408	966	4 720
dont								
Engagements de financement	1 090	2 184	899	4 172	144	2 107	868	3 119

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Engagements de financement tenant compte de rehaussement de crédit futur

Les engagements de financement s'élèvent à € 4,2 milliards au 31 décembre 2016 (€ 3,1 milliards au 31 décembre 2015). Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 78,0% du portefeuille total au 31 décembre 2016 (72,2% au 31 décembre 2015).

Le tableau ci-dessous détaille les engagements de financement par contrepartie parmi les états membres de la CEB et par notation (la notation reflétant la contrepartie et non (seulement) la notation souveraine) :

En millions d'euros

	2016				2015			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Pays cible								
Pologne		411		411		134		134
Roumanie		319		319		190	25	215
République slovaque		205		205		452		452
Turquie			179	179		433		433
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"			164	164			173	173
Chypre			156	156			142	142
Serbie			118	118			95	95
Bulgarie		105		105				
Hongrie		87		87			63	63
République tchèque		85		85		35		35
Bosnie-Herzégovine			67	67			67	67
Lituanie		60		60		70		70
Albanie			43	43			44	44
Moldova (République de)			43	43			46	46
Croatie			34	34			82	82
Monténégro			11	11			16	16
Sous-total		**1 271**	**815**	**2 086**		**1 314**	**753**	**2 067**
Pays non-cible								
Allemagne	625	10		635	45	10		55
France	345	236		581	98	406		504
Irlande		285		285				
Finlande	120	30		150		30		30
Belgique		148		148		233		233
Espagne		129		129		40		40
Portugal			84	84			115	115
Italie		75		75				
Autriche [1]						75		75
Supranationales					1			1
Sous-total	**1 090**	**912**	**84**	**2 086**	**144**	**793**	**115**	**1 052**
Total	**1 090**	**2 184**	**899**	**4 172**	**144**	**2 107**	**868**	**3 119**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Engagements de financement tenant compte du rehaussement de crédit futur

[1] État non membre de la CEB : projets dans un état membre de la CEB, mais garantis par des contreparties autrichiennes

Activités de la Direction des Finances

■ Opérations de trésorerie

Le risque de crédit dans les opérations financières se matérialise par le biais de dépôts bancaires, de l'achat de titres, et par l'utilisation des produits dérivés à des fins de couverture du risque.

■ Dépôts

Le portefeuille de trésorerie monétaire se compose de comptes nostri, des placements à court terme, des dépôts bancaires inférieurs ou égaux à 1 an, des collatéraux reçus dans le cadre des opérations des produits dérivés sous forme de cash reçu ou des activités de rachat (repos). Ce portefeuille sert principalement à la gestion quotidienne du cash flow dans toutes les différentes devises. Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne égale ou supérieure à 6,5 (BBB+) pour des investissements allant jusqu'à 3 mois et de 7,0 (A-) pour des investissements allant de 3 mois à 1 an.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par catégorie de dépôt et de notation :

En millions d'euros

	2016					2015				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Nostri	484	66	104	2	655	544	132	23		699
Money Market		624	1 650	149	2 423	500	525	1 047		2 072
Total	**484**	**690**	**1 754**	**151**	**3 079**	**1 044**	**657**	**1 070**		**2 771**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition de dépôts à court terme par maturité et notation :

En millions d'euros

	2016					2015				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
moins d'1 mois		258		99	358	350	200	492		1 042
de 1 mois à 3 mois		166	400	50	616	150	325	555		1 030
de 3 mois à 6 mois		200	1 175		1 375					
jusqu'à 1 an			75		75					
Total		**624**	**1 650**	**149**	**2 423**	**500**	**525**	**1 047**		**2 072**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus

■ Portefeuilles obligataires

La Banque gère trois portefeuilles obligataires : le **portefeuille de liquidité court-terme** (obligations de court-terme d'une maturité maximale d'1 an), le **portefeuille de liquidité à moyen terme** (maturité supérieure à 1 an allant jusqu'à 15 ans) et le **portefeuille à long terme** (maturité supérieure à 1 an allant jusqu'à 30 ans). Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne de 6,0 (BBB) pour des maturités jusqu'à 3 mois pour les souverains et de 6,5 (BBB+) pour les institutions financières ; une notation minimum de 7,0 (A-) pour des investissements avec des maturités entre 3 mois et 1 an et 8,0 (A+) pour des investissements avec des maturités supérieures à 1 an.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de titres par portefeuille et maturité et notation :

En millions d'euros

	2016				
	AAA	AA	A	BBB	Total
portefeuille long terme	679	1 434		200	2 313
portefeuille moyen terme	416	1 181		49	1 646
portefeuille court terme		79	1 295	381	1 755
Total	**1 095**	**2 694**	**1 295**	**630**	**5 714**

En millions d'euros

	2016				
	AAA	AA	A	BBB	Total
moins d'1 an		569	1 295	491	2 355
> 1 an < 2 ans	25	160			185
> 2 ans < 5 ans	350	669		99	1 119
> 5 ans	720	1 296		40	2 056
Total	**1 095**	**2 694**	**1 295**	**630**	**5 714**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition des portefeuilles obligataires par pays et notation (de la contrepartie) :

En millions d'euros

	2016					2015					
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	BB	Total
Pays membres											
Belgique		10	219		229		60				60
Finlande		76			76	76					76
France		1 675	653		2 327		1 563	855			2 418
Allemagne	154	251			404	154	151				304
Irlande								10			10
Italie				409	409				160		160
Luxembourg	42				42	42					42
Pays-Pays	259	305			564	259	400				659
Norvège	72				72	69					69
Portugal										200	200
Espagne				221	221				86		86
Suède		8			8		8				8
Suisse			424		424			229			229
Sous-total	**527**	**2 323**	**1 295**	**630**	**4 776**	**599**	**2 181**	**1 094**	**246**	**200**	**4 320**
Supranationales	568	106			674	573	181				754
Sous-total	**568**	**106**			**674**	**573**	**181**				**754**
Europe											
Autriche [1]		89			89		88				88
Grande-Bretagne		49			49		100				100
Sous-total		**138**			**138**		**188**				**188**
Autres											
Australie		62			62		62				62
Canada		65			65		65				65
États-Unis								135	400		535
Sous-total		**127**			**127**		**127**	**135**	**400**		**662**
Total	1 095	2 694	1 295	630	5 714	1 172	2 677	1 228	646	200	5 924

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences
- Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

■ Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent une autorisation d'engagement préalable sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité Financier & Risques et la signature d'un contrat *ISDA Master Agreement* et un contrat de collatéral (*Credit Support Annex - CSA*). Les contreparties de swap doivent présenter une notation minimale de 6,5 (BBB+) à la date de la transaction de swap. Les collatéraux éligibles sont *cash* ou titres de créances. Les titres éligibles reçus comme collatéraux doivent présenter une notation minimale de 7,0 (A-). Toutes les transactions de swap sont évaluées à leur valeur actuelle nette (VAN) et les positions par contrepartie font objet d'un suivi quotidien afin que des collatéraux supplémentaires puissent être appelés selon les options de l'appel de marge CSA, entre tous les jours à trois fois par mois. La CEB a signé des contrats de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap.

Au 31 décembre 2016, l'exposition du risque de crédit aux produits dérivés se compose de *swaps add-on* pour un montant de € 463 millions (€ 578 millions en 2015) et de la VAN non-couverte après CRM s'élevant à € 9 millions (€ 51 millions en 2015). À fin 2016, la Banque a reçu des collatéraux pour un montant de € 1,6 milliard, dont 86% en cash et 14% en titres souverains (obligations françaises).

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2016					2015				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	3 977	14 065	6 390	2 445	26 877	3 334	13 694	6 139	2 376	25 542
Swaps de devises	3 014	8 365	719	379	12 477	2 650	9 424	707	454	13 235
Swaps d'intérêts	963	5 699	5 672	2 065	14 400	684	4 269	5 432	1 922	12 306
dont : collatéralisés (b)	3 977	14 065	6 390	2 445	26 877	3 334	13 694	6 139	2 376	25 542
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

■ Concentration - Grands risques

Le risque de concentration survient quand une trop grande partie du portefeuille est affectée à un seul pays ou un débiteur ou un type d'instrument particulier ou une transaction individuelle. Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% des capitaux propres prudentiels (capital versé, réserves et résultat net). Au 31 décembre 2016, les capitaux propres prudentiels s'élèvent à € 2,9 milliards.

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres prudentiels et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% desdits capitaux. L'exposition souveraine est exclue du calcul des grands risques et est présentée ci-dessous uniquement à titre d'information.

Au 31 décembre 2016, 15 contreparties ou groupes de contreparties excèdent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels, soit € 287 millions, et sont ainsi considérées comme grands risques (16 contreparties en 2015). Toutefois, aucune contrepartie ou groupe de contrepartie dépassent 25% des capitaux propres prudentiels (comme en 2015). Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 6,5 milliards, soit 227% des capitaux propres prudentiels, bien en-dessous de la limite de 800% (€ 6,9 milliards, soit 250% en 2015).

En pondérant les expositions par risque, seulement 3 contreparties ou groupes de contreparties excèdent la limite de 10% des capitaux prudentiels pour un montant total de € 937 millions (2 contreparties et € 639 millions en 2015).

En millions d'euros

	2016				
Contrepartie	Prêts (a)	Opérations financières (b)	Total (a) + (b)	Actifs pondérés en risques	Capitaux propres %
BPCE	409	229	639	319	22%
CREDIT AGRICOLE S.A.	556	69	625	313	22%
SOCIETE GENERALE	454	157	611	305	21%
LA REGION WALLONNE	520		520	104	18%
BNP PARIBAS	32	476	508	254	18%
CREDIT SUISSE AG		432	432	216	15%
LLOYDS BANK PLC.		425	425	213	15%
HSBC BANK PLC		389	389	78	14%
EUROPEAN INVESTMENT BANK		370	370		13%
STANDARD CHARTERED BANK		350	350	175	12%
KBC BANK (SA) NV	211	129	340	170	12%
POWSZECHNA KASA OSZCZEDNOSCI BANK	337		337	169	12%
COOPERATIEVE RABOBANK UA		335	335	67	12%
UNICREDIT S.P.A.	321		321	161	11%
REGION OF FLANDERS	308		308		11%
Total	**3 149**	**3 362**	**6 512**	**2 543**	

En millions d'euros

	2015				
Contrepartie	Prêts (a)	Opérations financières (b)	Total (a) + (b)	Actifs pondérés en risques	Capitaux propres %
BPCE	378	273	651	326	24%
CREDIT AGRICOLE S.A.	538	88	626	313	23%
SOCIETE GENERALE	352	176	528	264	19%
LA REGION WALLONNE	519		519	104	19%
STANDARD CHARTERED BANK		477	477	239	17%
BNP PARIBAS	7	461	468	234	17%
RABOBANK NEDERLAND		445	445	89	16%
HSBC BANK PLC		410	410	82	15%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL		400	400	200	14%
UNICREDIT S.P.A.	388		388	194	14%
EUROPEAN INVESTMENT BANK		351	351		13%
ZUERCHER KANTONALBANK		350	350	70	13%
BANK FOR INTERNATIONAL SETTLEMENTS		349	349		13%
DZ BANK AG		325	325	65	12%
REGION OF FLANDERS	322		322		12%
POWSZECHNA KASA OSZCZEDNOSCI BANK	321		321	160	12%
Total	**2 825**	**4 105**	**6 930**	**2 339**	

- Prêts après CRM (hors collatéraux) à la valeur nominale et hors intérêts courus
- "Opérations financières" comprennent : titres, money market, nostri, swap VAN et swap add-on

Exposition souveraine[1] de la CEB

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'exposition des contreparties souveraines par type d'exposition (prêts, titres) :

En millions d'euros

	2016			2015		
	Prêts	Titres	Total	Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE *(a)*	**8 610**	**2 671**	**11 281**	**8 028**	**3 444**	**11 472**
France	463	1 555	2 017	366	2 418	2 784
Espagne	1 432	221	1 654	1 087	86	1 173
Belgique	906	10	916	943	60	1 003
Allemagne	530	262	792	602	304	906
Chypre	548		548	577		577
Portugal	209		209	213	200	413
Finlande	210	76	286	210	76	285
Italie	158	409	567	68	160	228
Lituanie	164		164	162		162
Irlande	184		184	125	10	135
République slovaque	368		368	130		130
Autriche[2]		89	89	38	88	127
Luxembourg		42	42		42	42
Slovénie	35		35	37		37
Malte	18		18	28		28
Lettonie	23		23	27		27
Estonie	17		17	20		20
Pays-bas	62		62			
Sous-total zone euro	**5 326**	**2 663**	**7 989**	**4 633**	**3 444**	**8 077**
Autres	**3 284**		**3 292**	**3 396**		**3 396**
Pologne	1 004		1 004	1 070		1 070
Hongrie	868		868	916		916
Roumanie	764		764	825		825
Croatie	338		338	287		287
Danemark	160		160	173		173
Suède	56	8	64	56		56
République tchèque	22		22	36		36
Bulgarie	73		73	32		32
Sous-total Autres	**3 284**	**8**	**3 292**	**3 396**		**3 396**
Non-membres de l'UE *(b)*	**1 669**		**1 669**	**1 521**		**1 521**
Turquie	1 338		1 338	1 193		1 193
Albanie	98		98	103		103
Serbie	68		68	73		73
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	71		71	64		64
Bosnie-Herzégovine	41		41	38		38
Moldova (République de)	27		27	25		25
Monténégro	18		18	13		13
Islande	9		9	12		12
Sous-total non-membres de l'UE	**1 669**		**1 669**	**1 521**		**1 521**
Institutions supranationales *(c)*	**16**	**674**	**689**		**754**	**754**
Sous-total supranationales	16	674	689		754	754
Total *(a)+(b)+(c)*	**10 295**	**3 345**	**13 640**	**9 549**	**4 199**	**13 748**

- Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus
- Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

[1] Exposition souveraine : États, Administrations publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées

[2] État non-membre de la CEB : garantie et collatéraux reçus sur prêts

2. Risque de marché et de liquidité

2.1. Principes de pilotage des risques de marché et de liquidité

Au vu des contraintes réglementaires croissantes et des taux d'intérêt historiquement bas, la nouvelle politique financière et des risques adoptée en juin 2016 a conduit à affiner et améliorer tous les indicateurs de risques associés à l'activité de la Banque (risque de crédit inclus). Les limites existantes ont été revues et d'autres créées pour accroître la souplesse dans le pilotage des risques sur l'ensemble du bilan tout en conservant une approche prudente.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est défini comme l'exposition de la valeur économique ou des résultats de la Banque à des mouvements adverses de taux. L'exposition au risque de taux est issue de décalages dans le temps entre les natures de taux des emplois (prêts, titres et dépôts) et des ressources (emprunts), et leurs périodes de révision.

La stratégie ALM de la CEB est de maintenir un profil de revenus stables tout en limitant la volatilité de la valeur économique de la Banque. La CEB a choisi de privilégier le profil de revenus au vu de la contrainte d'autofinancement de sa croissance.

Depuis l'adoption de la nouvelle politique financière et des risques en juin 2016, la Banque a accru la souplesse du pilotage de son bilan en diversifiant les catégories d'actifs à taux fixe dans lesquels sont investis les passifs à taux fixe.

La Banque a ainsi élargi sa gamme de produits dans laquelle les fonds propres sont investis aux prêts à taux fixe (en complément des titres à long terme à taux fixe). La CEB a également ajusté la duration d'investissement des fonds propres.

Outre l'objectif de duration des fonds propres, la Banque s'assure que les décalages entre actifs et passifs en termes de volumes, de natures de devises et de taux, sont encadrés par des limites raisonnables. La Banque a recours autant que possible aux couvertures naturelles et, si nécessaire, aux produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt, dans le cadre uniquement d'opérations de couverture.

En ligne avec les recommandations de Bâle, la Banque a défini des indicateurs et des limites pour mesurer l'impact des variations de taux sur les revenus et la valeur économique. Les principaux indicateurs sont l'analyse d'impasses (impasses de taux d'intérêt et impasses d'index), la sensibilité de la valeur économique et la sensibilité des revenus.

Gap de taux d'intérêt
Le gap de taux d'intérêt mesure l'exposition statique de la CEB au risque de taux.

Gap d'index
Le gap d'index mesure le décalage de fréquence de révision des taux entre actifs et passifs pour différentes maturités. La Banque a recours au gap d'index principalement pour piloter l'exposition liée aux décalages d'index, en particulier l'Eur3M contre l'Eur6M, qui peut avoir un impact négatif sur la sensibilité de la valeur économique et la sensibilité des revenus.

Sensibilité de la valeur économique
La valeur économique est la valeur actualisée des cash-flows futurs de tous les postes d'actif, de passif et de hors-bilan, fonds propres inclus.

La sensibilité de la valeur économique mesure la déviation entre le risque de taux d'intérêt structurel assumé défini par la duration des fonds propres et le risque de taux réel du bilan.

Les scénarios de stress appliquent un choc parallèle de +/-10pbs, +/- 100pbs, +/- 200pbs sur les courbes ou un changement de pente de la courbe.

La sensibilité de la valeur économique à un choc de taux de +/-10pbs est limitée à 0,5%des fonds propres. Au 31 décembre 2016, elle était de € 8,8 millions.

Sensibilité des revenus
La Banque mesure la volatilité de ses revenus résultant de mouvements adverses de taux en mode dynamique, sur douze mois glissants.

Les hypothèses dynamiques répliquent les caractéristiques du stock d'opérations et prennent en compte, si nécessaire, les effets de saisonnalité.

Les scénarios de stress sont définis en appliquant des chocs parallèles sur les courbes de taux.

La sensibilité des revenus de la Banque est limitée à 0,08% des fonds propres pour une variation de +/-10pbs des taux d'intérêt.

En milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pbs	Translation parallèle + 100 pbs
Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle au 31/12/2016	(1 021)	(4 778)

■ Ventilation des actifs, passifs et postes de hors-bilan par nature de taux au 31/12/2016

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations du bilan de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

En milliers d'euros

31 décembre 2016	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
Type de taux	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**16 093 396**	**98 088**	**16 191 484**	**(6 712 638)**	**152 457**	**(6 560 181)**	**9 380 758**	**250 545**	**9 631 303**
Encours échéancés	12 794 690	98 088	12 892 778	(6 712 638)	152 457	(6 560 181)	6 082 052	250 545	6 332 597
Encours non échéancés	3 298 706		3 298 706				3 298 706		3 298 706
Taux variable	**9 283 327**	**3 787**	**9 287 114**	**6 676 513**	**7 835**	**6 684 348**	**15 959 840**	**11 622**	**15 971 462**
Total de l'actif	**25 376 723**	**101 875**	**25 478 598**	**(36 125)**	**160 292**	**124 167**	**25 340 598**	**262 167**	**25 602 765**
Passif									
Taux fixe	**(25 044 457)**	**(152 456)**	**(25 196 913)**	**19 177 827**	**(54 077)**	**19 123 750**	**(5 866 630)**	**(206 533)**	**(6 073 163)**
Encours échéancés	(19 180 247)	(152 456)	(19 332 703)	19 177 827	(54 077)	19 123 750	(2 420)	(206 533)	(208 953)
Encours non échéancés	(5 864 210)		(5 864 210)				(5 864 210)		(5 864 210)
Taux variable	**(1 593 469)**	**189**	**(1 593 280)**	**(17 933 726)**	**(2 596)**	**(17 936 322)**	**(19 527 195)**	**(2 407)**	**(19 529 602)**
Encours échéancés	(137 065)	(4)	(137 069)	(17 933 726)	(2 596)	(17 936 322)	(18 070 791)	(2 600)	(18 073 391)
Encours non échéancés	(1 456 404)	193	(1 456 211)				(1 456 404)	193	(1 456 211)
Total du passif	**(26 637 926)**	**(152 267)**	**(26 790 193)**	**1 244 101**	**(56 673)**	**1 187 428**	**(25 393 825)**	**(208 940)**	**(25 602 765)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 16 093 millions ; les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 9 381 millions.

Cette exposition après couverture de € 9 381 millions est constituée par :

- des encours échéancés (€ 6 082 millions), principalement des dépôts à court terme (€ 2 423 millions), insensibles aux variations de taux de marché et considérés comme du taux fixe, des titres du portefeuille à long-terme à taux fixe (€ 2 472 millions) et des prêts à taux fixe non couverts (€ 521 millions).
- des encours non échéancés (€ 3 299 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 25 044 millions, avant couverture, est réduite à € 5 867 millions, après couverture.

Cette exposition de € 5 867 millions est constituée par :

- des encours non échéancés (€ 5 864 millions), constitués principalement par les capitaux propres disponibles, le Compte de dividendes sociaux et les provisions pour engagements de pension (€ 3 072 millions) auxquels sont adossés les titres détenus jusqu'à l'échéance, des valorisations de swaps (€ 2 045 millions) et d'émissions (€ 596 millions) qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

L'écart entre les actifs et les passifs à taux fixe après couverture s'élève à € 3 558 millions, constitué principalement des dépôts à court terme considérés à taux fixe. La duration courte des dépôts les expose peu au risque de taux. Par conséquent, le risque de taux résiduel est bas et la couverture en taux de l'ensemble du bilan de la CEB est efficace.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est la perte potentielle sur les positions de bilan et de hors-bilan résultant de mouvements adverses de taux de change. Le risque de change est minimal en raison des positions en devises très faibles.

La Banque a recours autant que possible aux couvertures naturelles. Elle utilise des produits dérivés uniquement à des fins de couverture.

Sur une base mensuelle, la Banque procède à des achats ou ventes au comptant de devises lorsque la position résiduelle dans une devise donnée excède la contre-valeur de € 1 million.

Des seuils par devise ont été définis et la Banque s'assure, sur une base journalière, que l'exposition par devise ne dépasse pas les limites fixées.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2016**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2015**
Yen japonais	12 012	40 935	29 726	803	12 524	38 545	26 808	787
Franc suisse	85 875	375 078	289 698	495	102 892	371 771	269 147	268
Dollar des États-Unis	306 042	8 760 347	8 454 768	463	363 430	9 395 833	9 033 099	696
Dollar canadien	174 073	12 896	(161 030)	147	168 948	17 002	(151 811)	135
Autres devises	858 983	2 202 419	1 343 669	233	941 930	2 232 864	1 291 141	207
Total	**1 436 985**	**11 391 675**	**9 956 831**	**2 141**	**1 589 724**	**12 056 015**	**10 468 384**	**2 093**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le pilotage de la liquidité joue un rôle crucial dans la préservation de la flexibilité financière, en particulier lorsque des conditions de marché défavorables rendent le financement à long-terme difficile, voire impossible.

Le pilotage de la liquidité a pour objectif de garantir que la Banque est en mesure d'honorer ses engagements dans leur intégralité et avec ponctualité. Ceci est d'autant plus important que la CEB ne dispose pas de dépôts clients à l'instar des banques commerciales et n'a pas accès au refinancement de la Banque centrale.

Globalement et par prudence, la Banque maintient un volume de liquidité suffisant pour faire face à des périodes potentielles de fermeture des marchés tout en maintenant son activité même dans des conditions de marché extrêmes.

L'appétit au risque de liquidité de la CEB est couvert par des indicateurs exhaustifs avec des limites adéquates. Ces principaux indicateurs sont :

1. *La période d'autosuffisance* : période pendant laquelle la Banque est en mesure de couvrir ses sorties de trésorerie nettes stressées découlant de ses activités courantes sans avoir à se refinancer ou à céder/mettre en pension des actifs liquides sur le marché.
2. *L'horizon de survie* : période pendant laquelle la Banque est en mesure de couvrir ses sorties de trésorerie nettes stressées découlant de ses activités courantes sans avoir à se refinancer mais en pouvant céder/mettre en pension des actifs liquides stressés sur le marché.

 Les stress tests appliquées à la courbe de trésorerie prennent en compte l'absence d'opportunités de refinancement, des décotes matérialisant le risque de crédit sur prêts et sur titres fondées sur les ratings de crédit et les maturités, des décotes pour le risque de liquidité sur titres qui matérialisent le risque sur la valorisation des titres et prennent en compte le rating, la maturité et le secteur économique.
3. Le niveau de liquidité à court-terme de la Banque doit respecter un *ratio prudentiel de liquidité* à court-terme (Cf. ratios prudentiels).

Par ailleurs, en estimant les variations de ses indicateurs de liquidité suivant différents scenarii de refinancement, la Banque définit son programme de financement en volume et en maturités.

■ Situation bilancielle par échéance

La structure du bilan par échéance au 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 est présentée ci-après :

En milliers d'euros

31 décembre 2016	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de. 5 ans.	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	648 960					648 960
Actifs financiers disponibles à la vente	816 163	790 182	562 231	812 950	612 748	3 594 274
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	92 106	102 902	2 088 607	6 981 830	5 367 045	14 632 491
Autres créances	369 654	609 184	1 448 069			2 426 907
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	131 920	9 602	176 503	864 281	1 878 930	3 061 235
Sous-total de l'actif	**2 058 804**	**1 511 869**	**4 275 410**	**8 659 061**	**7 858 723**	**24 363 867**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	85 203	6 667	6 667	53 333	26 667	178 536
Dettes représentées par un titre		996 660	2 326 362	12 445 763	4 746 446	20 515 232
Dépôts de garantie reçus	1 371 008					1 371 008
Compte de dividendes sociaux	63 143					63 143
Sous-total du passif	**1 519 354**	**1 003 327**	**2 333 029**	**12 499 097**	**4 773 113**	**22 127 919**
Hors-bilan						
Engagements de financement	(120 850)	(469 800)	(1 279 350)	(1 737 323)	(565 135)	(4 172 458)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	107 647	1 034 877	2 529 156	9 366 785	1 092 562	14 131 028
À livrer	(124 625)	(801 667)	(1 943 781)	(8 346 221)	(1 131 976)	(12 348 270)
Sous-total du hors-bilan	**(137 827)**	**(236 589)**	**(693 974)**	**(716 759)**	**(604 550)**	**(2 389 700)**
Total par échéance 2016	**401 623**	**271 953**	**1 248 407**	**(4 556 795)**	**2 481 061**	**(153 751)**

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de. 5 ans.	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	476 467					476 467
Actifs financiers disponibles à la vente	378 084	833 974	799 847	1 051 829	567 831	3 631 565
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	36 834	91 869	1 318 865	6 985 792	5 638 276	14 071 635
Autres créances	1 263 964	1 029 530				2 293 494
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 700	17 822	285 363	916 287	2 144 949	3 368 121
Sous-total de l'actif	**2 159 049**	**1 973 194**	**2 404 075**	**8 953 908**	**8 351 056**	**23 841 283**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	129 812	32	6 699	53 511	40 044	230 098
Dettes représentées par un titre		1 435 731	1 553 798	12 615 549	4 540 164	20 145 242
Dépôts de garantie reçus	1 682 498					1 682 498
Compte de dividendes sociaux	60 610					60 610
Sous-total du passif	**1 872 921**	**1 435 763**	**1 560 496**	**12 669 059**	**4 580 208**	**22 118 448**
Hors-bilan						
Engagements de financement	(217 750)	(163 550)	(1 118 700)	(1 147 414)	(472 041)	(3 119 455)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	98 645	1 467 025	1 736 938	10 559 300	1 210 146	15 072 054
À livrer	(117 435)	(1 150 917)	(1 317 695)	(8 999 568)	(1 254 761)	(12 840 376)
Sous-total du hors-bilan	**(236 540)**	**152 558**	**(699 457)**	**412 318**	**(516 656)**	**(887 777)**
Total par échéance 2015	**49 588**	**689 990**	**144 121**	**(3 302 833)**	**3 254 191**	**835 057**

Chaque contrat d'instrument financier à terme est présent simultanément dans la ligne "À recevoir" et la ligne "À livrer" s'agissant de swaps de change ou de devises.

3. Risque opérationnel

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques opérationnels sont gérés de manière efficace et constante au sein de la Banque.

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la survenance d'évènements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les Recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de réduction appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions semestrielles du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Management et des Directeurs de Directions, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives. La charge en capital des risques opérationnels est calculée et présentée dans le rapport trimestriel sur la gestion des risques.

En collaboration étroite avec les différents métiers, le Département des Risques Opérationnels est chargé de coordonner la gestion quotidienne des risques opérationnels. L'ensemble du dispositif est géré de manière centralisée et informatisée: les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des *near misses*, est également intégrée dans cet outil, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et compléter la cartographie et l'évaluation des risques.

En 2016, le Département des Risques Opérationnels a mis en place un reporting sur contrôle interne permanent dont l'objectif est de s'assurer que l'environnement de contrôle permanent est toujours approprié en termes de conception et d'efficacité. À partir de 2017, chaque Direction rendra compte régulièrement de l'efficacité de son environnement de contrôle permanent respectif en effectuant des tests sur les contrôles clés couvrant les principaux risques. Les résultats seront présentés au CORO.

Le Département des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié a été élaboré pour la consultation de l'ensemble des procédures par tous les agents.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce plan est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique sous-jacent, comprenant un datacenter, une salle de marché de secours, des positions de secours utilisateurs et des solutions de travail à distance, ainsi que de plans métiers.

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la CEB retient la méthode de l'indicateur de base (*Basic Indicator Approach*) (proposé sous Bâle II). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres prudentiels.

Au 31 décembre 2016, la charge en capital des risques opérationnels s'élève à € 24,8 millions, stable par rapport à € 24,9 millions au 31 décembre 2015.

4. Dispositif prudentiel

Dans le cadre de la revue de la politique financière et des risques approuvée par le Conseil d'administration en 2016, les ratios du cadre prudentiel ont été ajustés. Les principaux changements portent sur la gestion du risque de taux d'intérêt en adoptant une approche bilancielle, du risque de liquidité avec une approche par la courbe de liquidité et du risque de crédit, prenant dorénavant la notation interne comme référence pour l'activité de trésorerie.

Les ratios et indicateurs sont organisés autour de six axes principaux : capital, levier, liquidité, risque de crédit (marché), risque de taux d'intérêts et risque de taux de change.

Capital

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres (CAR)** mesure, selon la méthode "standard", les capitaux propres prudentiels de la Banque par rapport aux actifs pondérés des risques. La Banque définit ce ratio et surveille ce ratio pour s'assurer qu'elle détient un capital suffisant pour absorber les *pertes inattendues* dans ses opérations de crédit, de marché et ses risques opérationnels. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Capitaux propres prudentiels}}{\textbf{Actifs pondérés en risques}}$$

- Capitaux propres prudentiels : capital versé, réserves et résultat net
- Actifs pondérés en risques : Σ [exposition à défaut x facteur pondéré en risques]

Le CAR s'élève à 26,7% à fin 2016 (26,3% en 2015), dû à l'augmentation des actifs pondérés en risques dans l'activité des prêts tandis que les actifs pondérés en risques pour l'activité financière restent globalement stables.

Le seuil de ce ratio est fixé à 10,5% des actifs pondérés en risques de la CEB. Les besoins en capital qui dérive du risque de crédit représentent 96,7% dont 77,0% correspondent au risque de crédit du portefeuille de prêts et 19,7% au risque de crédit des transactions financières.

■ Le **ratio Gearing (GR)** est le ratio de l'encours de prêts après swaps et garanties par rapport aux fonds propres et établit un plafond en volume (au lieu d'un plafond en risque) pour l'activité de prêts de la Banque. Ce ratio est destiné à fournir un point de référence pour le volume de prêts par rapport à d'autres banques de développement multilatérales.

$$\textbf{Ratio Gearing} = \frac{\textbf{Encours de prêts } \textit{après swaps et garanties}}{\textbf{Fonds propres}}$$

- Fonds propres : capital souscrit, réserves et résultat net

Avec un plafond de 2,5 fois des fonds propres, la Banque pourrait accorder des prêts jusqu'à un montant de € 19,3 milliards. Le ratio a légèrement augmenté au cours de l'année pour atteindre 1,77 à fin 2016 par rapport à 1,71 fin 2015 en raison de la progression du portefeuille de prêts, compensé par une évolution équivalente des fonds propres.

Levier

■ Le **ratio d'endettement (IR)** compare l'encours de la dette totale après swap aux capitaux propres prudentiels (Ep). L'encours de la dette totale comprend les dettes représentées par un titre après swap, les ECP, les avances bancaires et les comptes de dépôts à terme sans collatéraux. La limite est fixée à 10 fois les capitaux prudentiels, soit € 28,7 milliards. Le ratio s'élève à 6,30 à fin 2016 (6,17 à fin 2015) avec une légère hausse de l'encours de dettes en 2016 malgré une augmentation progressive des capitaux propres.

■ Le **ratio des actifs de trésorerie (TAR)** compare le total des actifs financiers après swap aux capitaux propres prudentiels. Le total des actifs de trésorerie comprend l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (long terme, moyen terme et court terme) après swap : dépôts bancaires, repos, nostri, collatéraux exclus. La limite est fixée à quatre fois les capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 11,5 milliards. Le ratio s'élève à 2,66 au 31 décembre 2016, en hausse par rapport à 2,61 au 31 décembre 2015 dû à une fluctuation accrue des actifs de trésorerie malgré une augmentation constante des capitaux propres.

Liquidité

■ Le **ratio de liquidité à court-terme** mesure la capacité de la Banque à gérer ses besoins nets de liquidité à différentes échéances de temps pendant une situation de stress du marché ou pendant une période prolongée de ralentissement économique. L'analyse du "gap de liquidité" potentiel entre les sources[2] (actifs liquides) et les emplois[3] de trésorerie (besoins de liquidité) est effectuée sur une base prospective sur différentes périodes : un, trois, six et douze mois, donc stressés sur des marchés défavorables et des conditions économiques négatives en appliquant des "haircuts" de risque en fonction de la classe d'actifs, la notation et la maturité. La limite minimale des actifs liquides est fixée à 100% des besoins nets de liquidité pour chaque période.
À fin 2016, le ratio de liquidité s'élève à 601% pour la période de 1 mois (561% en 2015), 219% pour la période de 3 mois (223% en 2015), 149% pour la période de 6 mois (204% en 2015) et 153% pour la période d'un an (138% en 2015).

■ La **période d'autosuffisance** mesure la période pendant laquelle la Banque est en mesure de couvrir les besoins planifiés de trésorerie nettes stressées sans avoir à se refinancer ou à céder/mettre en pension des actifs. La limite est fixée à > 6 mois.
Au 31 décembre 2016, le ratio atteint 14 (mois).

Risque de crédit (marché)

■ La **notation de crédit interne minimale** définit la notation minimale à la date d'achat requise pour les transactions avec des émetteurs, débiteurs et contreparties de la Banque. La notation de crédit interne minimale de la Banque pour les investissements à court terme est fixée à ≥ 7,0 (A-)[4] et pour les investissements à long terme à ≥ 8,0 (A+). Au 31 décembre 2016, aucune contrepartie/transaction était notée en-dessous du seuil défini à la date d'achat.

Risque de taux d'intérêts

■ La **sensibilité de la valeur économique** mesure la variation de la valeur économique de la Banque, y compris des fonds propres (risque de marché) sous l'effet d'un choc de +/- 10 points de base sur les taux d'intérêt. Sa valeur absolue est fixée à < 0,5% des fonds propres, soit € 15,5 millions. Au 31 décembre 2016, la sensibilité de la valeur économique de la Banque se situe à hauteur de € 8,8 millions, bien dans le respect des limites définies.

Risque de taux de change

■ La **position nette ouverte en devise**[5] mesure le montant total des postes de l'actif diminué du montant total des postes du passif libellés en devises étrangères, au bilan et hors-bilan. Sa valeur absolue est fixée à < € 1 million pour chaque devise. Au 31 décembre 2016, la position nette ouverte dans toutes les devises se situe en-dessous de € 1 million.

[2] Sources de trésorerie : retrait des espèces disponibles et des placements interbancaires à court terme, remboursement ou cession de titres liquides non grevés de haute qualité et remboursement des prêts
[3] Emplois de trésorerie : émission de remboursement, décaissement d'engagement financiers et obligations de rembourser des espèces reçues en tant que collatéraux sur les produits dérivés (montant collatéraux)
[4] Pour les échéances à moins de 3 mois, la notation de crédit interne minimale est de 6,0 (BBB) pour les obligations souveraines et de 6,5 (BBB+) pour les dépôts à court terme
[5] À la fin du mois

NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas reconnue par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de juste valeur (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments dérivés de couverture". Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur" la CEB a ajusté les modalités d'évaluation du :

- risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment* – CVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debit Valuation Adjustment* – DVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des dettes émises (*Own Credit Adjustment* – OCA).

Au 31 décembre 2016, la CEB a enregistré un ajustement de la juste valeur des instruments dérivés d'un montant de € 959 milliers à l'actif pour la DVA (31 décembre 2015 : € 898 milliers) et de € 1 339 milliers au passif au titre de la CVA (31 décembre 2015 : € 1 478 milliers). Ces ajustements ont été enregistrés en contrepartie du compte de résultat. Aucune dette représentée par un titre n'étant comptabilisée à la valeur de marché, le montant de l'OCA est égal à zéro.

Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

31 décembre 2016	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9 769	(195)
Instruments dérivés de change	1 469 318	(251 487)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	959	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(1 339)
Total	**1 480 046**	**(253 021)**
Instruments dérivés de couverture		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	672 905	(511 271)
Instruments dérivés de change	222 550	(109 512)
Total	**895 455**	**(620 783)**

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9 731	(46)
Instruments dérivés de change	1 732 609	(121 712)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	898	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(1 478)
Total	**1 743 238**	**(123 236)**
Instruments dérivés de couverture		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	614 612	(476 616)
Instruments dérivés de change	279 286	(69 447)
Total	**893 898**	**(546 063)**

NOTE D - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs.

En milliers d'euros

31 décembre 2016	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			648 960	648 960	648 960
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 480 046			1 480 046	1 480 046
Instruments dérivés de couverture	895 455			895 455	895 455
Actifs financiers disponibles à la vente		3 554 497		3 554 497	3 554 497
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			16 521 883	16 521 883	16 521 883
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 447 790	2 447 790	2 924 049
Total de l'actif financier	**2 375 501**	**3 554 497**	**19 618 633**	**25 548 631**	**26 024 890**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	253 021			253 021	253 021
Instruments dérivés de couverture	620 783			620 783	620 783
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			178 536	178 536	178 536
Dettes représentées par un titre			20 063 689	20 063 689	20 223 855
Compte de dividendes sociaux			63 143	63 143	63 143
Total du passif financier	**873 804**		**20 305 368**	**21 179 172**	**21 339 338**

En milliers d'euros

31 décembre 2015	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			476 467	476 467	476 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 743 238			1 743 238	1 743 238
Instruments dérivés de couverture	893 898			893 898	893 898
Actifs financiers disponibles à la vente		3 571 468		3 571 468	3 571 468
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 709 730	15 709 730	15 709 730
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 669 603	2 669 603	3 100 385
Total de l'actif financier	**2 637 136**	**3 571 468**	**18 855 800**	**25 064 404**	**25 495 186**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	123 236			123 236	123 236
Instruments dérivés de couverture	546 063			546 063	546 063
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			229 831	229 831	229 831
Dettes représentées par un titre			19 530 246	19 530 246	19 506 849
Compte de dividendes sociaux			60 610	60 610	60 610
Total du passif financier	**669 299**		**19 820 687**	**20 489 986**	**20 466 589**

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2016 et en 2015.

NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté les modalités d'évaluation des risques en intégrant les risques de contrepartie (CVA) et son risque de crédit propre (DVA et OCA), comme indiqué dans la Note C.

Les actifs et passifs financiers de la Banque sont regroupés en trois niveaux hiérarchiques traduisant la fiabilité de leur base d'évaluation.

Niveau 1 : actifs et passifs liquides ainsi que les instruments financiers cotés disposant d'un prix sur un marché actif.

Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Niveau 3 : instruments financiers dont la valorisation dépend de paramètres non observables. Ce niveau comprend :

- les dettes représentées par un titre contenant des dérivés incorporés de niveau 3, pour lesquelles il n'y a pas de prix de marché disponible. Elles ont été valorisées au pair.
- les instruments dérivés couvrant des émissions structurées dont la valorisation repose sur une modélisation complexe et est particulièrement sensible à des données de marché non observables.
- les prêts dont les conditions de décaissement sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières supranationales. Compte tenu de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. De plus, l'évolution des taux de marché a peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux d'intérêt variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

Les instruments financiers, évalués à leur juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

31 décembre 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	648 960			648 960
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 480 046		1 480 046
Instruments dérivés de couverture		895 455		895 455
Actifs financiers disponibles à la vente	2 740 181	814 316		3 554 497
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			16 521 883	16 521 883
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 916 416	7 633		2 924 049
Total de l'actif financier	**6 305 557**	**3 197 450**	**16 521 883**	**26 024 890**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		253 021		253 021
Instruments dérivés de couverture		620 783		620 783
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	85 203	93 333		178 536
Dettes représentées par un titre	19 441 365	782 490		20 223 855
Compte de dividendes sociaux	63 143			63 143
Total du passif financier	**19 589 711**	**1 749 627**		**21 339 338**

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	476 467			476 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 743 238		1 743 238
Instruments dérivés de couverture		893 898		893 898
Actifs financiers disponibles à la vente	2 616 723	954 745		3 571 468
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 709 730	15 709 730
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 092 782	7 603		3 100 385
Total de l'actif financier	**6 185 972**	**3 599 484**	**15 709 730**	**25 495 186**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		123 236		123 236
Instruments dérivés de couverture		546 063		546 063
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	129 812	100 019		229 831
Dettes représentées par un titre	18 872 412	634 437		19 506 849
Compte de dividendes sociaux	60 610			60 610
Total du passif financier	**19 062 834**	**1 403 755**		**20 466 589**

NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2016, aucune opération n'a fait l'objet de compensation au bilan de la CEB. La Banque n'a pas de contrats de compensation, répondant aux critères de l'amendement de l'IAS 32.

Le tableau ci-dessous présente les montants nets des actifs et passifs financiers, ainsi que leurs montants nets après la prise en compte des opérations faisant l'objet de conventions-cadre (dépôts d'espèces ou titres reçus dans le cadre des contrats collatéraux de swaps et de prêts), au sens de l'amendement de l'IFRS 7.

En milliers d'euros

31 décembre 2016	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts reçus en garantie	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts	14 093 830		(761 688)	13 332 142
Instruments dérivés	2 375 501	(1 371 200)	(216 022)	788 279
Autres actifs non soumis à compensation	9 133 434			9 133 434
Total de l'actif	**25 602 765**	**(1 371 200)**	**(977 710)**	**23 253 855**
Dettes				
Instruments dérivés	873 804			873 804
Dépôts de garantie reçus	1 371 008	(1 371 200)		(192)
Autres dettes non soumises à compensation	20 546 052			20 546 052
Total des dettes	**22 790 864**	**(1 371 200)**		**21 419 664**

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts reçus en garantie	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts	13 415 871		(735 484)	12 680 387
Instruments dérivés	2 637 136	(1 682 654)	(237 010)	717 472
Autres actifs non soumis à compensation	9 063 418			9 063 418
Total de l'actif	**25 116 425**	**(1 682 654)**	**(972 494)**	**22 461 277**
Dettes				
Instruments dérivés	669 299			669 299
Dépôts de garantie reçus	1 682 498	(1 682 654)		(156)
Autres dettes non soumises à compensation	20 053 132			20 053 132
Total des dettes	**22 404 929**	**(1 682 654)**		**20 722 275**

NOTE G - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2016	31/12/2015
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	7 974 462	7 701 898
Créances rattachées	15 242	17 606
Échéances impayées (*)		1 479
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (*)		(1 879)
Sous-total	7 989 704	7 719 104
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 740 469	5 369 818
Créances rattachées	22 207	20 847
Sous-total	5 762 676	5 390 665
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	341 450	306 102
Total des prêts consentis	**14 093 830**	**13 415 871**
Autres créances		
Comptes à vue	6 474	222 502
Dépôts à terme	2 423 243	2 071 674
Sous-total	2 429 717	2 294 176
Créances rattachées	(1 664)	(317)
Total des autres créances	**2 428 053**	**2 293 859**

(*) L'ensemble des éléments comptables (créances et provisions) de la contrepartie concernée a été soldé en 2016.

Au 31 décembre 2016, les prêts sont garantis à hauteur de € 6,2 milliards (31 décembre 2015: € 5,9 milliards). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

■ Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de dividendes sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	31/12/2016	%	31/12/2015	%	31/12/2016	31/12/2015
Espagne	1 907 831	13,91	1 635 056	12,51	129 000	40 000
Pologne	1 743 824	12,71	1 893 940	14,49	461 360	199 266
France	1 475 798	10,76	1 269 594	9,71	444 930	308 500
Turquie	1 434 491	10,46	1 298 483	9,93	179 289	432 789
Hongrie	868 866	6,34	916 760	7,01	86 600	62 500
Belgique	867 688	6,33	883 266	6,76	130 000	160 000
Roumanie	811 911	5,92	860 410	6,58	348 889	305 089
République slovaque	587 700	4,29	315 517	2,41	204 500	507 000
Chypre	548 152	4,00	577 328	4,42	156 049	142 049
Allemagne [1]	530 077	3,86	601 700	4,60	625 000	45 000
République tchèque	378 287	2,76	285 134	2,18	95 000	85 012
Croatie	337 516	2,46	287 436	2,20	34 030	82 464
Italie [2]	305 670	2,23	311 727	2,38	75 000	
Finlande	287 306	2,09	308 292	2,36	150 000	30 000
Portugal	233 746	1,70	213 250	1,63	84 000	115 000
Irlande	184 205	1,34	124 996	0,96	285 000	
Lituanie	165 698	1,21	164 488	1,26	60 000	70 000
Danemark	160 000	1,17	173 333	1,33		
Islande	155 141	1,13	176 266	1,35		
Serbie	108 256	0,79	101 480	0,78	117 911	113 661
Bulgarie	107 142	0,78	106 850	0,82	122 500	17 500
Albanie	97 834	0,71	103 492	0,79	42 980	44 480
Slovénie	87 604	0,64	93 949	0,72	40 000	40 000
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	81 899	0,60	76 280	0,58	163 580	173 277
Bosnie-Herzégovine	64 187	0,47	67 643	0,52	67 000	67 850
Suède	56 200	0,41	56 200	0,43		
Lettonie	35 300	0,26	59 340	0,45		
Moldova (République de)	26 948	0,20	24 709	0,19	52 741	55 769
Monténégro	19 677	0,14	14 829	0,11	17 100	22 250
Malte	17 650	0,13	27 750	0,21		
Estonie	17 146	0,13	20 239	0,15		
Géorgie	11 181	0,08	21 979	0,17		
Total	**13 714 930**	**100,00**	**13 071 716**	**100,00**	**4 172 458**	**3 119 455**

[1] dont € 97 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : € 120 millions)
[2] dont € 152 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : € 199 millions)

■ Encours des prêts et engagements de financement par secteur d'intervention

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 31/12/2016	%	Encours 31/12/2015	%	Engagements de financement 31/12/2016	Engagements de financement 31/12/2015
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	167 078		160 326		132 000	134 000
Logement pour les personnes à bas revenus	2 148 547		2 197 057		894 589	146 347
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 798 342		1 779 434		359 596	409 595
Sous-total	**4 113 967**	**30**	**4 136 817**	**31**	**1 386 185**	**689 942**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	762 986		713 069		574 039	358 622
Protection de l'environnement	2 080 002		2 012 139		465 298	523 423
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	127 396		142 082		19 700	24 700
Sous-total	**2 970 384**	**22**	**2 867 290**	**22**	**1 059 037**	**906 745**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Éducation et formation professionnelle	1 607 217		1 468 212		695 457	510 242
Santé	116 598		139 064		426 880	308 633
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	1 086 345		961 420		126 380	113 500
Sous-total	**2 810 160**	**20**	**2 568 696**	**20**	**1 248 717**	**932 375**
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises						
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)	3 820 419		3 498 913		478 519	590 393
Sous-total	**3 820 419**	**28**	**3 498 913**	**27**	**478 519**	**590 393**
Total	**13 714 930**	**100**	**13 071 716**	**100**	**4 172 458**	**3 119 455**

■ Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garantie du CDS

L'encours des prêts et engagements de financement bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garanties de prêts du Compte de dividendes sociaux, répartis par pays de localisation de l'emprunteur, sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours 31/12/2016	Encours 31/12/2015	Engagements de financement 31/12/2016	Engagements de financement 31/12/2015
Turquie	360 000	280 000	140 000	220 000
Pologne	188 463	169 548	61 388	84 000
Roumanie	178 951	212 942	9 621	12 621
Albanie	90 401	97 143	27 200	28 700
Hongrie	49 280	69 780		
Bosnie-Herzégovine	40 338	39 310	64 500	67 850
Moldova (République de)	26 828	24 709	3 861	6 769
Serbie	19 062	22 322		
Croatie	18 622	21 256	34 030	
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	9 847	9 147	15 003	16 203
Bulgarie	7 199	8 047		
Lituanie	1 448	2 896		
Total	**990 440**	**957 100**	**355 603**	**436 143**

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la Note K.

NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2016	36 344	20 977	7 016	8 830	73 167
Acquisitions		1 586	411	3 104	5 101
Autres mouvements		(8 168)	27		(8 141)
Au 31 décembre 2016	**36 344**	**14 395**	**7 454**	**11 934**	**70 127**
Amortissements					
Au 1er janvier 2016		(16 086)	(5 589)	(4 994)	(26 669)
Dotations de l'exercice		(898)	(715)	(1 293)	(2 906)
Autres mouvements		8 141			8 141
Au 31 décembre 2016		**(8 843)**	**(6 304)**	**(6 287)**	**(21 434)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2016	**36 344**	**5 552**	**1 150**	**5 647**	**48 693**

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2015	36 344	20 280	6 344	7 003	69 971
Acquisitions		718	651	1 827	3 196
Autres mouvements		(21)	21		
Au 31 décembre 2015	**36 344**	**20 977**	**7 016**	**8 830**	**73 167**
Amortissements					
Au 1er janvier 2015		(14 974)	(4 864)	(3 964)	(23 802)
Dotations de l'exercice		(1 112)	(725)	(1 030)	(2 867)
Au 31 décembre 2015		**(16 086)**	**(5 589)**	**(4 994)**	**(26 669)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2015	**36 344**	**4 891**	**1 427**	**3 836**	**46 498**

NOTE I - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2016	31/12/2015
Comptes de régularisation et actifs divers		
Charges constatées d'avance	2 984	2 458
Débiteurs divers	2 367	2 312
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir		717
Actifs divers	90	36
Total	**5 441**	**5 523**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus (*)	1 371 008	1 682 498
Créditeurs divers	3 807	3 818
Passifs divers	4 115	2 079
Total	**1 378 930**	**1 688 395**

(*) La Banque bénéficie de garanties sous forme de dépôts ou de titres dans le cadre de contrats de collatéralisation. Au 31 décembre 2016, la CEB a reçu € 1,4 milliard de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2015 : € 1,7 milliard) et € 977,7 millions sous forme de titres (31 décembre 2015 : € 972,5 millions).

NOTE J - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	85 203	129 812
Emprunts et comptes à terme	93 333	100 000
Dettes rattachées		19
Total	**178 536**	**229 831**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	19 221 559	18 641 206
Dettes rattachées	246 446	241 448
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	595 684	647 592
Total	**20 063 689**	**19 530 246**

■ Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Dans le cadre de nombreux accords de contribution bilatéraux et multilatéraux signés avec des donateurs, la CEB reçoit des contributions destinées à financer, par le biais de dons, des activités conformes à ses objectifs. Les contributions reçues des donateurs sont déposées sur des comptes ouverts dans les livres de la CEB.

En règle générale, les donateurs sont essentiellement des États membres de la CEB et l'Union européenne.

La Banque intervient en tant que gestionnaire de ces comptes. À ce titre, elle traite et enregistre les mouvements affectant ces comptes et contrôle les soldes disponibles. Dans le cadre de ces activités, la CEB peut percevoir des commissions d'administration.

La CEB n'est pas exposée à un risque de crédit sur ces comptes dans la mesure où elle ne prend aucun engagement de don avec un bénéficiaire sans avoir préalablement reçu un engagement de contribution provenant d'un ou de plusieurs donateurs.

Au 31 décembre 2016, la Banque gérait 35 comptes rémunérés (2015 : 39) représentant un solde de € 85,2 millions (2015 : € 129,8 millions). Les ressources de ces comptes atteignent au total € 349,4 millions (2015 : € 388,6 millions), tandis que les décaissements s'élèvent à € 264,2 millions (2015 : € 258,7 millions).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux et des engagements des comptes administrés par la CEB répartis en deux catégories :

- Programmes/Instruments alimentés par des pays donateurs,
- Programmes/Instruments alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne.

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	Solde 31/12/2016	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Programmes/Instruments alimentés par des pays donateurs	43 440	(33 298)	10 142	1 000	(6 675)
Programmes/Instruments alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	305 919	(230 858)	75 061	47 425	(101 888)
Total	**349 359**	**(264 156)**	**85 203**	**48 425**	**(108 563)**

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	Solde 31/12/2015	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Programmes/Instruments alimentés par des pays donateurs	35 876	(23 492)	12 384		(6 935)
Programmes/Instruments alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	352 681	(235 253)	117 428	53 115	(110 723)
Total	**388 557**	**(258 745)**	**129 812**	**53 115**	**(117 658)**

[1] Comprend les contributions reçues des donateurs et les intérêts courus
[2] Comprend les dons décaissés en faveur des projets, les commissions versées et les fonds restitués aux donateurs
[3] Les engagements à recevoir et à payer concernent uniquement les projets en cours

Le tableau suivant présente le détail des comptes rémunérés repartis selon les trois mêmes catégories :

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objet prioritaire du soutien	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2016	Solde 31/12/2015
Programmes/Instruments alimentés par des pays donateurs						
Special Account Sweden : prison d'état en Bosnie-Herzégovine	Ambassade de Suède	2010	2 177	(2 177)		2 090
Norway Trust Account : réformes sociales et économiques dans les pays des Balkans occidentaux	Norvège	2003	3 204	(3 157)	47	104
Fonds Fiduciaire "Droits de l'Homme" : consolidation de l'état de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe	Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse	2008	14 140	(13 845)	295	1 452
Spanish Social Cohesion Account : cohésion sociale en Europe	Espagne	2009	2 044	(1 664)	380	556
Fonds pour les migrants et les réfugiés	Albanie, Allemagne, Chypre, France, Hongrie, Irlande, Islande, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Saint- Marin, Saint-Siège, Suède, BEI, CEB	2015	20 875	(12 415)	8 460	8 182
Compte slovaque pour la croissance inclusive	République slovaque	2016	1 000	(40)	960	
Sous-total Programmes/Instruments alimentés par des pays donateurs			**43 440**	**(33 298)**	**10 142**	**12 384**
Programmes/Instruments alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne						
Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) / Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux (WBIF)						
EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison : prison d'état en Bosnie-Herzégovine - 1ère contribution	Union européenne	2009	4 088	(4 088)		1
EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison : prison d'état en Bosnie-Herzégovine - 2ème contribution	Union européenne	2015	5 150	(5 150)		
IPF 2008 Municipal Window Special Account : projets d'investissement en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP)	Union européenne	2009	13 263	(13 180)	83	83
IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account : routes rurales en Albanie	Union européenne	2010	9 176	(8 591)	585	2 719
IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account : réseaux d'assainissement et de distribution d'eau en Albanie	Union européenne	2010	5 562	(5 498)	64	2 493
WBIF : infrastructures communales dans les Alpes albanaises	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 000	(150)	850	1 000
WBIF : personnes vulnérables vivant en centres d'hébergement en Bosnie-Herzégovine	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 200	(907)	293	691
WBIF : construction d'établissements pénitentiaires en Serbie	Union européenne Autres Donateurs	2015	1 430	(231)	1 199	1 373
Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique						
Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account : protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie avec effort accru sur les pays couverts par l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Union européenne	2008	7 930	(7 458)	472	2 801

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objet prioritaire du soutien	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2016	Solde 31/12/2015
Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe Orientale (E5PR)						
Reconstruction et réhabilitation d'écoles publiques et amélioration des normes énergétiques, Tbilissi, Géorgie	Union européenne Autres Donateurs	2016				
Mécanisme européen de financement des collectivités locales						
EU Municipal Finance Facility Special Account	Union européenne	2004	15 409	(15 409)		39
European Local Energy Assistance Facility (ELENA)						
CEB-ELENA 2012	Union européenne	2012	1 000	(627)	373	943
SME Finance Facility						
EC Contribution Fund Phare Account	Union européenne	2001	53 027	(53 027)		2 878
SME Finance Facility 2002 Special Account	Union européenne	2004	15 984	(15 984)		126
SME Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	16 307	(16 307)		2 528
SME Finance Facility 2005 Special Account	Union européenne	2006	9 526	(9 526)		98
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)						
RHP Fund Regional Account : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie	États-Unis, Turquie, Union européenne	2012	38 930	(22 244)	16 686	29 734
RHP Fund Sub-Regional Account : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie	Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse	2012	13 194	(8 509)	4 685	8 907
RHP Fund Country Account - BiH : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	39 000	(9 090)	29 910	34 796
RHP Fund Country Account - Croatia : Programme régional de logement en Croatie	Union européenne	2013	9 303	(7 428)	1 875	5 825
RHP Fund Country Account - Serbia : Programme régional de logement en Serbie	Union européenne	2013	22 000	(9 476)	12 524	13 916
RHP Fund Country Account - Montenegro : Programme régional de logement au Monténégro	Union européenne	2013	2 038	(1 063)	975	838
RHP Implementation : mise en oeuvre du Programme régional de logement et assistance technique (2ème phase)	Union européenne	2013	21 194	(16 849)	4 345	5 485
Special Account RHP Rep of Cyprus : coûts liés au Programme régional de logement	Chypre	2012	50	(1)	49	49
Special Account RHP Romania : coûts liés au Programme régional de logement	Roumanie	2012	50	(50)		1
Special Account RHP Slovak Republic : coûts liés au Programme régional de logement	République slovaque	2012	40	(3)	37	37
Special Account RHP Czech Republic : coûts liés au Programme régional de logement	République tchèque	2013	38	(11)	27	38
Special Account RHP Hungary : coûts liés au Programme régional de logement	Hongrie	2014	30	(1)	29	29
Sous-total Programmes/Instruments alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne			**305 919**	**(230 858)**	**75 061**	**117 428**
Total Comptes rémunérés			**349 359**	**(264 156)**	**85 203**	**129 812**

NOTE K - Compte de dividendes sociaux

Le CDS est utilisé pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt sur prêts consentis par la Banque,
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social,
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB,
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 millions chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

Au 31 décembre 2016, le détail de ces sous-comptes est le suivant :

En milliers d'euros

Volets du CDS	31/12/2016	31/12/2015
Bonifications de prêts approuvés	27 093	31 490
Disponible pour la bonification	2 835	2 205
Bonifications d'intérêt de prêts	29 928	33 695
Garanties de prêts approuvés	7 535	5 535
Disponible pour les garanties	9 622	8 556
Garanties de prêts	17 157	14 091
Approbations pour assistance technique	4 356	5 184
Disponible pour assistance technique	6 752	5 707
Assistance technique	11 108	10 891
Contributions approuvées		
Disponible pour contributions	4 950	1 933
Contributions	4 950	1 933
Total	**63 143**	**60 610**

■ Financement

Le CDS peut être alimenté par:

a) des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque
b) des contributions volontaires d'États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration
c) des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

En 2016, les États membres ont attribué € 7 millions au CDS au titre du résultat de l'exercice précédent. Les fonds ont été alloués comme suit : € 3 millions au volet Garanties de prêt, € 3 millions au volet Contributions et € 1 million au volet Assistance technique.

NOTE L - Provisions

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui concernent l'assurance maladie, l'ajustement fiscal et la cessation anticipée d'activité. Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2016 sur la base des données individuelles au 30 juin 2016.

La situation financière des avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Évolution de la provision			
Provision au 1er janvier 2016	**183 440**	**43 108**	**226 548**
Coûts de services rendus	11 155	3 313	14 468
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 728	761	4 489
Charge comptable de l'exercice	14 883	4 074	18 957
Variation des écarts actuariels de l'année	903	(10 891)	(9 988)
Prestations versées	(2 175)	(579)	(2 754)
Provision au 31 décembre 2016	**197 051**	**35 711**	**232 762**
Variation des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres			
Solde au 1er janvier 2016	**67 691**	**18 333**	**86 024**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	903	(620)	283
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses		(10 319)	(10 319)
Sous-total	903	(10 939)	(10 036)
Solde au 31 décembre 2016	**68 594**	**7 394**	**75 988**

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Évolution de la provision			
Provision au 1er janvier 2015	**194 249**	**45 078**	**239 327**
Coûts de services rendus	11 339	3 156	14 495
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 203	746	3 949
Charge comptable de l'exercice	14 542	3 902	18 444
Variation des écarts actuariels de l'année	(23 373)	(5 210)	(28 583)
Prestations versées	(1 978)	(662)	(2 640)
Provision au 31 décembre 2015	**183 440**	**43 108**	**226 548**
Variation des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres			
Solde au 1er janvier 2015	**91 064**	**23 582**	**114 646**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	5 352	750	6 102
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	(28 725)	(5 999)	(34 724)
Sous-total	(23 373)	(5 249)	(28 622)
Solde au 31 décembre 2015	**67 691**	**18 333**	**86 024**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent ci-dessous :

Informations diverses	2016	2015
Taux d'intérêt d'actualisation	2,00%	2,00%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de revalorisation des pensions	1,75%	1,75%
Taux d'augmentation des traitements	3,50%	3,50%
Taux de cotisations patronales assurance maladie	6,28%	5,96%
Duration moyenne	23,89	23,32

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2016, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2017, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de +/- 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2016	Coûts de services 2017	Coût d'intérêts sur PBO 2017	Prestations estimées 2017	PBO 31/12/2017
Taux d'actualisation +0,25%	186 729	9 719	4 163	(3 423)	197 188
Taux d'actualisation -0,25%	208 164	11 107	3 613	(3 423)	219 461

Au 31 décembre 2016, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié au régime de pension de 5,2%. Une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 5,6% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2016	Coûts de services 2017	Coût d'intérêts sur PBO 2017	Prestations estimées 2017	PBO 31/12/2017
Taux d'actualisation +0,25%	33 727	1 906	749	(854)	35 528
Taux d'actualisation -0,25%	37 857	2 199	655	(854)	39 857

Au 31 décembre 2016, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 5,6%. Une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 6,0% à cette date.

NOTE M - Capital

■ Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (État membre ou non du Conseil de l'Europe) et toute institution internationale à vocation Européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque et souscrit au nombre de titres de participation fixé en accord avec le Conseil de direction. Tout État devenant membre de la Banque confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe ;
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement de l'IAS 32 de février 2008, ces titres de participation sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Le capital souscrit de la Banque est constitué du capital versé et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir chapitre 4 dans la note B).

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,735%
France	915 770	814 114	101 656	16,735%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,735%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,914%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,096%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,633%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,003%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,003%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,543%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,543%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,344%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,639%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,275%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,275%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,141%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,095%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,984%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,883%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2016	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	**100,000%**
Total 2015	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	

Le montant du résultat 2016 par titre du capital s'élève à € 19,17 (€ 23,21 pour 2015).

NOTE N - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note P).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2016			2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Actifs financiers disponibles à la vente						
Opérations sur titres	36 526	(1 430)	35 096	41 673		41 673
Dérivés de couverture	11 011	(44 176)	(33 165)	15 141	(45 818)	(30 677)
Sous-total	**47 537**	**(45 606)**	**1 931**	**56 814**	**(45 818)**	**10 996**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	151 241		151 241	169 633		169 633
Dérivés de couverture	19 940	(124 421)	(104 481)	30 694	(125 976)	(95 282)
Autres créances	6 373	(11 583)	(5 210)	1 468	(4 749)	(3 281)
Sous-total	**177 554**	**(136 004)**	**41 550**	**201 795**	**(130 725)**	**71 070**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Opérations sur titres	85 072		85 072	92 209		92 209
Sous-total	**85 072**		**85 072**	**92 209**		**92 209**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle						
Emprunts		(13)	(13)		(134)	(134)
Comptes rémunérés	4 075	(928)	3 147	2 066	(237)	1 829
Sous-total	**4 075**	**(941)**	**3 134**	**2 066**	**(371)**	**1 695**
Dettes représentées par un titre						
Émissions		(369 985)	(369 985)		(456 171)	(456 171)
Dérivés de couverture	417 026	(14 092)	402 934	480 504	(29 394)	451 110
Sous-total	**417 026**	**(384 077)**	**32 949**	**480 504**	**(485 565)**	**(5 061)**
Autres intérêts et charges assimilées		**(4 489)**	**(4 489)**		**(3 949)**	**(3 949)**
Marge d'intérêts	**731 264**	**(571 117)**	**160 147**	**833 388**	**(666 428)**	**166 960**

NOTE O - Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays cibles.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2016	2015
Pologne	19 919	25 513
Turquie	19 534	20 314
Roumanie	17 440	19 259
Hongrie	10 033	11 340
Croatie	7 543	8 600
Lituanie	4 986	4 990
Chypre	4 830	6 070
République slovaque	3 441	1 793
Albanie	2 491	2 649
Serbie	1 458	1 727
Bosnie-Herzégovine	1 249	1 310
Malte	1 076	1 556
Lettonie	1 007	1 175
Moldova (République de)	778	794
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	764	858
Bulgarie	713	968
Slovénie	621	1 016
Estonie	544	634
République tchèque	388	727
Géorgie	324	183
Monténégro	124	121
Sous-total pays cibles	**99 263**	**111 597**
Belgique	21 154	21 815
Espagne	8 958	10 913
Allemagne	6 793	7 053
Portugal	5 346	5 509
France	4 553	5 543
Italie	1 760	2 488
Islande	1 327	1 405
Irlande	1 243	1 349
Finlande	156	441
Suède	77	214
Danemark		1
Sous-total autres pays	**51 367**	**56 731**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**611**	**1 305**
Total	**151 241**	**169 633**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note G.

NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note N).

En milliers d'euros

	2016	2015
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(77 148)	(70 395)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	77 442	69 992
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(6 738)	9 330
Réévaluation des positions de change	164	80
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	61	(177)
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)	140	(135)
Total	**(6 079)**	**8 695**

NOTE Q - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2016	2015
Charges de personnel		
Salaires et traitements	22 262	21 212
Charges sociales et de pension	13 380	13 923
Autres charges générales d'exploitation	10 049	9 874
Total	**45 691**	**45 009**

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la Banque comptait : 3 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 197 agents permanents. Au 31 décembre 2015 : 3 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 193 agents permanents.

NOTE R - Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la Banque.

En 2016, la CEB n'a enregistré aucune nouvelle dépréciation, comme en 2015.

L'ensemble des créances d'une contrepartie, intégralement provisionnées en 2008, a été soldé en 2016. Un montant € 93 milliers a été récupéré et enregistré en coût du risque.

NOTE S - Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2016 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 27 février 2017.

Rapport de l'audit externe

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Siège social : 55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'auditeur indépendant sur les Etats Financiers

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB),

A- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe ("la Banque"), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à S y afférentes.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

B- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France et nous avons satisfait aux autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG

C- Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

C1- Dépréciation des prêts

Se reporter à la note A 2.4 et à la note B 1 des états financiers.

Point clé de l'audit

La dépréciation des prêts est déterminée par le Management sur la base d'indicateurs financiers clés et par l'utilisation du jugement et d'hypothèses.

En raison de l'importance des prêts et de l'incertitude relative au travail d'estimation, ce sujet est considéré comme un point clé de l'audit.

Comment ce point a-t-il été traité dans notre audit

Nous avons évalué le processus de suivi des risques de crédit de la Banque. Nous avons examiné la documentation des risques de crédit (rapport trimestriel sur la gestion des risques) pour évaluer si les risques de crédit sont suivis de façon appropriée.

C2- Valorisation des actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés

Se reporter à la note A 2.4, A 2.6 et à la note E des états financiers.

Point clé de l'audit

La détermination de la valeur des instruments financiers à la juste valeur et de leur dépréciation éventuelle nécessite l'application de techniques d'évaluation qui impliquent souvent l'exercice d'un jugement par le Management et l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.

En raison de l'importance des instruments financiers et de l'incertitude relative au travail d'estimation, ce sujet est considéré comme un point clé de l'audit.

Comment ce point a-t-il été traité dans notre audit

Nous avons évalué les processus de la Banque concernant la détermination de la juste valeur des obligations disponibles à la vente, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de change et examiné la méthodologie mise en place par la Banque pour vérifier les valorisations sur les marchés liquides ou modéliser la juste valeur.

Nous avons comparé la juste valeur des obligations disponibles à la vente au prix du marché disponible et évalué leur classification selon les trois niveaux de juste valeur à la fin de l'exercice.

En utilisant des seuils spécifiques, nous avons examiné individuellement les obligations disponibles à la vente ayant une perte de valeur à la fin de l'exercice par rapport au prix d'achat, afin de déterminer si une dépréciation supplémentaire était nécessaire.

Nous avons comparé les valeurs des swaps aux informations externes préparées par les contreparties. Nous avons également vérifié si les swaps non considérés comme des couvertures étaient correctement évalués à la juste valeur par résultat.

C3- Systèmes d'information et contrôles internes liés à l'information financière

Point clé de l'audit

Les systèmes de reporting financier de la Banque s'appuient fortement sur des systèmes d'information complexes et des contrôles internes liés. En raison des risques que les contrôles internes ne soient pas conçus ou mis en œuvre efficacement ou ne fonctionnent pas de manière appropriée, ce sujet est considéré comme un point clé de l'audit.

Comment ce point a-t-il été traité dans notre audit

Nous avons procédé à une évaluation des contrôles internes sur les systèmes d'information relatifs aux reportings financiers. Cette évaluation comprenait l'actualisation de notre compréhension de la stratégie informatique et de l'organisation du service informatique, mais également de l'étendue des systèmes applicatifs informatiques dans le cadre des reportings financiers et la réalisation des tests sur la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles informatiques des modules du système informatique bancaire intégré (projets comptables et financiers généraux), notamment l'accès aux programmes et aux données, la gestion du changement de programme et les opérations informatiques.

D- Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Management. Les autres informations se composent des chiffres clés et du résumé financier contenus dans le rapport financier, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états, que nous avons obtenus avant la date du présent rapport et du Rapport du Gouverneur (à l'exclusion des chiffres clés et du résumé financier), censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

KPMG

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux effectués sur les autres informations obtenues avant la date de notre rapport, nous relevons une anomalie significative, nous sommes tenus de la signaler. Nous n'avons rien à vous signalé à cet effet.

Si, à la lecture du Rapport du Gouverneur (à l'exclusion des chiffres clés et du résumé financier), nous relevons une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de la signaler aux personnes constituant la gouvernance.

E- Responsabilités du Management et des personnes constituant la gouvernance sur les états financiers

Le Management est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux IFRS tel qu'adoptées dans l'Union Européenne, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au Management d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Management a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

F- Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de

toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Management du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation ;

KPMG

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constats importants, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevés lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie applicables concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les mesures de protection associées.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant la gouvernance, nous déterminons ceux qui ont le plus d'importance lors de l'audit des états financiers de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Paris La Défense, le 28 février 2017

KPMG S.A.

Pascal Brouard
Associé

Rapport du Comité de surveillance

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour 2016

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à Paris en novembre 2016 pour la revue intérimaire, ainsi que du 27 février au 1er mars 2017 pour certifier le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Se fondant sur la Résolution 413 (2014) du Conseil de direction sur la nomination de l'audit externe KPMG, l'Auditeur externe a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2016 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2016, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 27 février 2017;
- en consultant le Département de l'Audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2016 ;
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 28 février 2017 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2016, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 1er mars 2017

Dubravka FLINTA Viktor GJORCHEV Toomas VAPPER

Approbation des comptes

Extrait du procès-verbal de la 302ème réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1592 (2017)
sur le quitus au Gouverneur et l'affectation du résultat net 2016

Paris, le 16 mars 2017, **CA PV/302/2017**

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque,
Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,
Ayant pris acte du bilan, du compte de résultat et des notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2016,
Ayant pris acte de la note du Gouverneur sur la "Proposition d'affectation du résultat net de l'exercice 2016" (CA/302/2262/2017) du 2 mars 2017,
Ayant pris acte du rapport de l'Audit Externe au 28 février 2017,
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 1er mars 2017,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2016,
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2016,
3. décide d'affecter l'intégralité du bénéfice net de l'exercice 2016, soit € 104 926 182, à la Réserve Générale,
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 216ème réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 425 (2017)
sur l'exercice 2016

Paris, le 7 avril 2017, **CD PV/216/2017**

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, *litt.* e du Statut,
Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction,
Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2016,
Vu la certification de l'auditeur externe du 28 février 2017,
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2016,
- le rapport du Comité de surveillance du 1er mars 2017,

Vu la Résolution 1592 (2017) du Conseil d'administration,
Ayant entendu le Comité de surveillance,

Décide :
- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2016,
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2016 et
- d'entériner le point 3 de la Résolution 1592 (2017) du Conseil d'administration du 16 mars 2017 par lequel le Conseil d'administration a affecté l'intégralité du résultat net de l'exercice 2016, soit + € 104 926 182, à la Réserve Générale.

Notes au lecteur

Dénomination
Depuis sa création en 1956, la Banque a connu trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB – Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres
Au 31 décembre 2015, la Banque compte 41 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Statuts
Les premiers statuts ont été adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956 (résolution (56)9). Les nouveaux statuts, adoptés par le Comité des Ministres le 16 juin 1993 (résolution (93)22) sont entrés en vigueur le 18 mars 1997 après leur ratification par l'ensemble des États membres.

Pays cibles
Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé
Projet présenté au Conseil d'administration qui en a approuvé le financement.

Prêt décaissé
Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranche de prêt
Le financement est versé par tranches, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagement de financement
Montant total des contrats-cadres signés et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte de dividendes sociaux (CDS)
Abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les subventions destinées aux projets à impact social élevé. Celles-ci peuvent prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de contributions.

Encours de prêts
Montant total des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit
Titres de participation émis par la CEB et souscrits par ses membres.

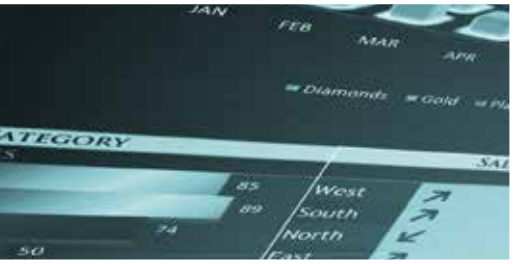
Capital appelé
Capital total payé et à payer.

Capital appelable
Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Crédits photos :
Couverture, p 5 & dernière de couverture : Estherpoon - Fotolia

Conception et réalisation graphique :
Carré communication
fred.chapat@carrecommunication.com

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE







55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP
www.coebank.org

ISSN : 1563-2598